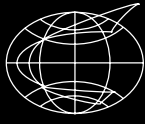


Revue
internationale
de la vérification
des comptes
publics

Janvier 2003
Vol. 30, n° 1



Conseil de rédaction

Franz Fiedler, Président de la Cour des comptes de l'Autriche
Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada
Mohamed Raouf Najar, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie
David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général du Venezuela

Présidente

Jacquelyn Williams-Bridgers (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellaavaag (É.-U.)
Alberta E. Ellison (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Deepak Narain (ASOSAI -Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI -Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. General Accounting Office (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Jong-Nam Lee, Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président
Árpád Kovács, Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Premier Vice-président
Tawfik Ibrahim Tawfik, Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président
Franz Fiedler, Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général
Arah Armstrong, Directeur de la vérification, Service de la vérification, Antigua-et-Barbuda
Humberto Guimarães Souto, Ministre, Président, Cour des comptes, Brésil
Léopold A.J. Ouedraogo, Inspecteur général d'État, Burkina Faso
Mohamed Gawdat Ahmed El-Malt, Président, Organisation centrale de contrôle, Égypte
Vijayendra N Kaul, Contrôleur et Vérificateur général, Inde
Tsutomu Sigiura, Président, Conseil de contrôle, Japon
Bjarne Mork Eidem, Vérificateur général, Riksrevisjonen, Norvège
Genaro Matute Mejia, Contrôleur général, Contraloría General, Pérou
Alfredo Jose de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal
Pohiva Tui'i'oneoa, Vérificateur général, Service de vérification, Tonga
Mohamed Raouf Najar, Premier président, Cour des comptes, Tunisie
Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni
David M. Walker, Contrôleur général, General Accounting Office, États-Unis
Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes de l'Uruguay, Président

Revue internationale de la vérification des comptes publics

© 2003 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7814, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : <spel@gao.gov>).

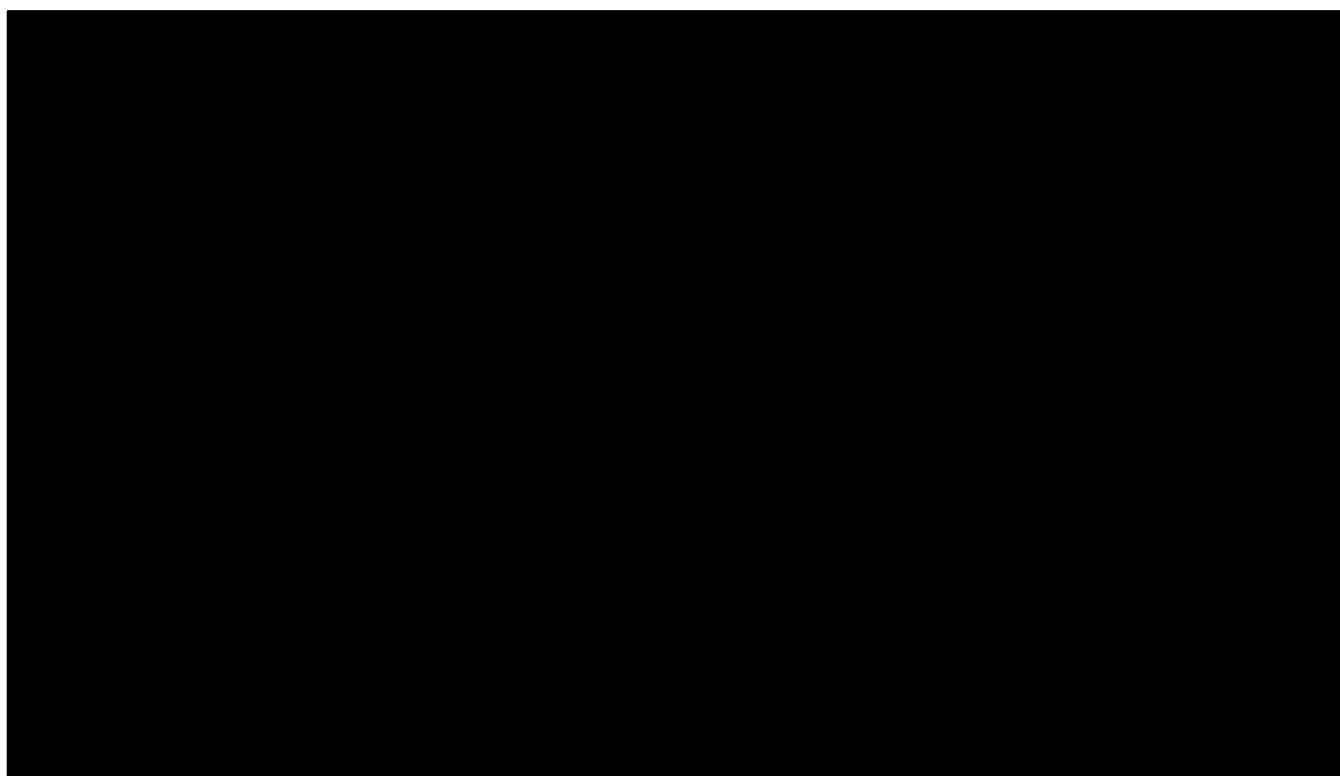
La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

table des matières

Éditorial	1
En bref	4
Article de l'invité vedette	9
Vérification environnementale	13
Les ISC et les comités parlementaires	16
Neuvième Assemblée générale de l'AFROSIAI	21
XII^e Assemblée de l'OLACEFS	25
18^e Conférence des contrôleurs généraux du Commonwealth	28
Profil : Burkina Faso	31
Publications à signaler	34
Dans le cadre de l'INTOSAI	35



N.D.L.R.

La Revue internationale de la vérification des comptes publics est honorée de vous présenter ce numéro commémorant le 50^e anniversaire de l'INTOSAI en publiant un éditorial de M. David G. Njoroge, Contrôleur et Vérificateur général du Kenya. Cumulant ces fonctions depuis 36 ans, M. Njoroge est le doyen de l'INTOSAI et possède à son sujet un point de vue unique. M. Njoroge a été l'hôte du Congrès de l'INTOSAI de 1980 à Nairobi et a assumé la présidence de l'Organisation de 1980 à 1983.

Je me sens vraiment flatté que l'on m'ait demandé de présenter cet éditorial sur l'INTOSAI dont nous célébrons cette année les 50 ans d'existence.

Cinquante années se sont écoulées depuis le premier rassemblement à La Havane, à Cuba en 1953, de 34 institutions supérieures de contrôle des finances publiques, sous l'impulsion de M. Emilio Fernandez Camus. Cette réunion à La Havane devait favoriser plus tard la création de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), tribune internationale pour les contrôleurs d'administrations publiques. Les congrès triennaux sont demeurés, tout au long de ces 50 années, une caractéristique essentielle de l'INTOSAI, et guidés par la devise de l'organisation, *L'expérience mutuelle profite à tous*, nous avons été les témoins d'une croissance et d'une évolution remarquables à laquelle les membres et toutes les ISC participantes sont fiers d'être associés.

Depuis le Congrès de La Havane, les ISC ont tenu 17 congrès mondiaux, le dernier étant le XVII^e INCOSAI, convoqué à Séoul, en Corée du Sud, du 22 au 27 octobre 2001. Y ont participé 471 délégués, observateurs, accompagnateurs représentant 139 ISC membres – sur un total de 176 – une ISC non membre et 12 organisations internationales. Cette participation remarquable traduit clairement l'importance que revêt l'INTOSAI aux yeux des membres et se révèle un excellent indicateur de croissance. En 1968, année de ma première participation, 169 membres représentant 70 ISC assistèrent au Congrès de Tokyo, au Japon. En 15 années seulement, cela représentait une augmentation considérable, mais nous étions encore loin du bilan des derniers congrès. Fait important à signaler, un bon nombre des caractéristiques qui sont essentielles au

fonctionnement de l'INTOSAI n'avaient pas encore été définies. Les événements principaux furent les congrès triennaux, alors que l'OLACEFS, constituée en 1965, était à l'époque le seul groupe régional. À l'heure actuelle, il en existe sept, dont l'AFROSAI, l'ARABOSAI, l'ASOSAI, la CAROSAI, l'EUROSAI, l'OLACEFS et la SPASAI. Ces groupes de travail régionaux ont fortement encouragé l'échange d'idées et le partage d'expériences entre des pays ayant des traits communs telles la situation géographique, la similitude de leurs mandat et fonctions, ou la même langue, et ont contribué énormément à faire de l'INTOSAI l'organisation qu'elle est aujourd'hui. La mise sur pied d'un organe de formation, l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), a marqué, pour les ISC, une étape importante en vue du perfectionnement des ressources humaines. Le répertoire des membres contenant leurs adresses complètes, qui a favorisé et facilité les communications, s'est révélé d'une grande utilité.

Conscients des avantages que leur procure leur participation, nos membres ont continué de jouer un rôle d'appui dynamique aux programmes de l'INTOSAI. En tant que tribune, l'organisation a été une source d'idées et d'inspiration pour les ISC, permettant à chacune d'améliorer et de moderniser les institutions de contrôle d'État.

Si l'on jette brièvement un regard rétrospectif sur les premières années de l'INTOSAI, on pourra mieux comprendre les changements qui se sont produits. Les 15 premières années qui ont mené à la tenue du VI^e INCOSAI à Tokyo, au Japon, pourraient être décrites, à juste titre, comme des années de formation. Lorsqu'il fut constaté que le Bureau de vérification de Cuba ne pourrait plus loger le secrétariat permanent après 1960, le Comité directeur, qui avait été nommé au V^e INCOSAI à Jérusalem, prit en charge la planification du congrès suivant et aida le secrétariat de ses conseils et de ses orientations. Ainsi au VI^e INCOSAI à Tokyo, les ISC approuvèrent les statuts de l'Organisation et décidèrent d'établir son siège permanent en Autriche, instaurant ainsi les règles de base et le Secrétariat. Depuis lors, dans l'intervalle des congrès, le Comité directeur aide le Secrétariat à assurer la liaison entre les ISC. Le Comité directeur, le Secrétariat et les commissions jouent un rôle fondamental dans l'élaboration de divers produits d'une valeur inestimable pour les ISC d'État. Parmi ceux-ci, mentionnons les normes de contrôle de l'INTOSAI, établies en 1989, qui reflètent les lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les ISC participantes. Ces normes ont été révisées en 1992 pour tenir compte des pratiques des ISC constituées en Cour des comptes. Une commission créée en 1984 et chargée de présenter des recommandations et des plans pour l'élaboration de normes de contrôle et de lignes directrices continue de diffuser celles-ci au moyen d'exposés-sondages, ce qui donne aux ISC l'occasion de participer et de voir leurs préoccupations prises en compte. Les dernières lignes directrices comprennent les Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle de la réglementation économique, les Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des financements public/privé et des concessions, les Lignes directrices sur la planification et l'exécution d'une vérification des contrôles internes de la dette publique et les Lignes directrices du contrôle des activités à caractère environnemental.

Le nombre de pays membres atteint maintenant 185, et je crois que toutes les ISC membres ont profité considérablement des activités et des programmes de l'Organisation. Les congrès triennaux continuent d'être des événements phares et d'offrir une tribune où les ISC rassemblées à un moment donné en un seul lieu débattent et résolvent des problèmes communs en échangeant de l'information et en s'enrichissant mutuellement de leurs expériences et de leurs leçons acquises. Une mesure novatrice, entre autres, a permis de grandement améliorer la participation. Ainsi, au lieu de discuter en plénière de toutes les affaires du congrès, tous les thèmes et sujets ont fait l'objet de discussions en petits groupes,

ce qui a suscité davantage de discussions ciblées parmi les membres. En outre, le Comité directeur, les commissions et les groupes de travail nommés lors des différents congrès ont organisé et dirigé des réunions, des séminaires, des cours et des symposiums, des congrès régionaux ainsi que des rencontres des comités directeurs dans toutes les régions du monde. Le projet de plan stratégique quinquennal du Groupe de travail pour la planification stratégique et la collaboration prévue entre la Commission des normes de contrôle et l'IFAC sont deux exemples récents et emballants de réalisations. Les ISC membres ont profité amplement de ces activités et programmes.

Au cours de ces 50 dernières années, le monde du contrôle s'est mobilisé pour trouver des moyens de relever des défis de nature très semblable, entre autres le rôle des ISC relativement à la surveillance des dépenses gouvernementales et l'utilisation des ressources publiques. Je prie instamment les ISC, à l'occasion de ce 50^e anniversaire, de poursuivre leur collaboration et leurs efforts en vue du plus grand bien commun, en s'inspirant de la devise de l'INTOSAI *L'expérience mutuelle profite à tous*, car aucune nation, à elle seule, ne peut accomplir une œuvre aussi imposante que celle que nous avons bâtie, ensemble, grâce à l'INTOSAI.

EN BREF

Bangladesh

Nouveau Contrôleur et Vérificateur général

Le 2 janvier 2003, M. Asif Ali a été nommé Contrôleur et Vérificateur général du Bangladesh. Il succède à M. Muhammad Ahsan Ali Sarkar, qui a pris sa retraite à la fin de son mandat.

Avant sa nomination, M. Ali était Contrôleur général des comptes du gouvernement du Bangladesh. Il s'est joint au Service des comptes militaires du Pakistan en 1971 et il a occupé par la suite différents postes à la fonction publique du Bangladesh. Il a notamment servi comme : Contrôleur principal des Finances de la Marine et de la Force aérienne; Second Directeur général (Finances), Compagnie de chemin de fer du Bangladesh; Directeur général de l'Académie de formation en comptabilité et en vérification et de l'Académie de gestion financière.

M. Ali détient un baccalauréat spécialisé et une maîtrise en sciences politiques. Il est aussi diplômé de la faculté de droit de l'Université de Dacca où il a été chargé de cours au Département de sciences politiques.

Il a participé à des séances de formation professionnelle et à des réunions à l'étranger de l'ASOSAI et de l'INTOSAI. Il a de plus été membre de l'équipe des Nations Unies qui a vérifié l'administration centrale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'UNICEF à New York, de même que l'administration centrale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi. Il est

l'auteur de manuels de vérification et de comptabilité et a publié de nombreux articles dans des revues nationales et internationales.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le : Bureau du Contrôleur et Vérificateur général, Audit Bhaban, 189, Shahib Syed Nazrul Islam Saran, Dacca-1000; téléphone : ++880 (2) 831 46 53; courriel : saibd@citechco.net, www.cagbd.org.

Barbade

Publication du Rapport annuel de 2001

En janvier 2002, le Bureau du Vérificateur général de la Barbade a soumis son rapport annuel au Parlement pour l'exercice terminé le 31 mars 2001. Les constatations du Rapport reposaient sur l'examen des états financiers et des comptes des ministères et des services gouvernementaux.

Le Rapport constatait des améliorations des opérations de gestion financière du gouvernement. Cependant, il exprimait des inquiétudes sur certains points, notamment : la gestion des débiteurs par les entités responsables de la perception des recettes gouvernementales; les contraventions répétées aux règles financières régissant les contrats d'approvisionnement en biens et services; le nombre de sociétés d'État et autres entités gouvernementales qui ne soumettent pas leurs comptes en temps voulu pour la vérification; et les problèmes des agents comptables qui doivent soumettre les comptes de crédit dans les délais prévus par la loi.

Certains de ces problèmes ont eu des répercussions sur la capacité du Vérificateur général d'exécuter certaines vérifications en temps opportun et de certifier les comptes.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le : Bureau du Vérificateur général de la Barbade, Weymouth Corporate Centre, Roebuck Street, St. Michael; téléphone : ++1 (246) 426-2537; téléc. : 1 (246) 228-2731.

Canada

Publication du premier rapport annuel *Le Point*

La Vérificatrice générale du Canada a présenté son premier rapport annuel *Le Point* au Parlement, en octobre 2002. Elle est généralement insatisfaite des mesures prises par le gouvernement canadien pour corriger les problèmes constatés dans cinq secteurs qui présentaient des coûts et des risques élevés dans les rapports précédents de la Vérificatrice générale. Ces secteurs comprennent la protection de l'intégrité du numéro d'assurance sociale, le système national de surveillance de la santé, l'appui fédéral à la prestation des soins de santé, la gestion du programme d'entraînement en vol de l'OTAN au Canada et la gestion du Programme de financement des petites entreprises du Canada.

Dans son rapport *Le Point de 2002*, la Vérificatrice générale, Sheila Fraser, indique « que les ministères doivent passer à l'action » et conclut que même si des améliorations ont été apportées, « dans l'ensemble, les progrès sont trop lents et ils ne donnent pas souvent les résultats escomptés ». La Vérificatrice générale espère que les prochains rapports annuels *Le Point*, dont le prochain paraîtra au printemps 2003, « inciteront les ministères à agir ».

Le Bureau du vérificateur général fait depuis de nombreuses années le suivi des recommandations des rapports précédents, mais le rapport *Le Point* cible davantage les questions qui présentent les coûts et les risques les plus élevés et qui sont le plus susceptibles d'intéresser le Parlement.

Le rapport annuel *Le Point* sera l'un des quatre rapports que la Vérificatrice générale présente chaque année à la Chambre des communes. Le

lancement de ce nouveau rapport coïncide avec le 25^e anniversaire de la *Loi sur le vérificateur général* de 1977. Cette loi et les modifications qui ont été apportées en 1995 ont eu pour effet d'élargir le mandat du Vérificateur général, pour notamment vérifier si les politiques sont mises en œuvre de manière économique et efficiente, si des mesures adéquates sont en place pour juger de leur efficacité et si les politiques prennent en compte les effets sur l'environnement.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le : Bureau du Vérificateur général du Canada, téléc. : ++1 (613) 957-4023; courriel : communications@oag-bvg.gc.ca. Le rapport *Le Point de 2002* se trouve sur le site Web du BVG (www.oag-bvg.gc.ca).

Chili

Nouveau Contrôleur général

En août 2002, le Président de la République, M. Ricardo Lagos, a nommé M. Gustavo Sciolla, Contrôleur général de la République du Chili. Cette nomination a été faite avec l'accord du Sénat. M. Sciolla succède à M. Arturo Aylwin, qui a pris sa retraite à la fin de son mandat de cinq ans.

Lors de sa nomination, il était chef de la division chargée de déterminer la régularité des décrets touchant les fonctionnaires et de les enregistrer.

M. Sciolla est diplômé en droit de l'Université de Concepción. Il travaille au Bureau du Contrôleur général depuis 45 ans. Tout au long de son exceptionnelle carrière, il s'est surtout intéressé aux questions liées au personnel des administrations civiles. Il possède une vaste expérience de questions telles que la sécurité sociale, les régimes de retraite et les salaires. Il a participé à diverses études, dont l'échelle salariale des fonctionnaires, la loi administrative actuelle et d'autres lois qui régissent le Bureau du contrôleur général.

M. Sciolla a participé au XVI^e INCOSAI à Montevideo, où il a présenté des exposés sur le rôle de l'ISC dans la détection et la prévention de la fraude et de la corruption. En septembre 2002, il a dirigé la délégation chilienne à la XII^e Assemblée de l'OLACEFS et à la

XXVII^e Réunion du Comité directeur, au Mexique.



M. Gustavo Sciolla

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le : Contraloria General de la Republica, International Relations Unit, Teatinos 56 Piso 9^o, Santiago de Chile; téléphone : ++56 2 870 1474 ou 56 2 870 1158; téléc. : ++56 2 688 4239 ou 56 2 695 0732; ou courriel : contralorgeneral@contraloria.cl.

Suisse

125^e anniversaire du Contrôle fédéral des finances de la Suisse

Les 12 et 13 septembre 2002, le Contrôle fédéral des finances (CDF) de la Suisse a célébré son 125^e anniversaire par une fête et une séance qui ont eu lieu dans la salle du Conseil national.

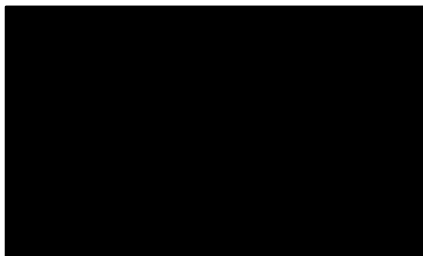
Le Bureau fédéral de contrôle, prédécesseur du CDF, a été créé en 1877. Lorsque les systèmes de supervision financière fédéraux actuels de la Suisse ont été établis, en octobre 1902, plusieurs motions avaient déjà été présentées au Parlement pour créer une cour des comptes. Cependant, parce que cela aurait exigé que l'Assemblée fédérale partage ses pouvoirs exclusifs de supervision supérieurs avec la cour des

comptes, le Contrôle fédéral a proposé, en 1899, de mettre en place un nouveau système à l'aide des institutions existantes. Le Bureau fédéral de contrôle est devenu le CDF, et les commissions ad hoc qui avaient été constituées pour contrôler le budget et les comptes sont devenues les commissions permanentes des finances du Conseil national et du Conseil des États.

La réforme la plus importante du nouveau système a été la création, en 1902, d'une Délégation des finances commune, qui célèbre son centenaire. La Délégation commune est chargée de contrôler et de surveiller tout le budget fédéral. Ses membres proviennent des deux Chambres et comprennent trois membres de chacune des commissions des finances. Au fil des ans, le CDF s'est transformé en institution indépendante qui assure la surveillance financière de la Confédération.

Des invités provenant de la Suisse et de l'étranger ont assisté à la cérémonie d'anniversaire du CDF. Ils comprenaient des représentants du gouvernement suisse, du Parlement et des contrôles cantonaux des finances ainsi que des présidents des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'autres pays européens.

Dans son allocution de bienvenue, le Directeur du CDF, Kurt Grüter, a parlé de l'évolution du rôle et des activités du CDF au cours de ses 125 ans d'histoire. À l'heure actuelle, le CDF exécute ses travaux de manière indépendante et autonome, en conformité avec les critères de l'INTOSAI. Parallèlement, le CDF maintient d'excellentes relations avec le Département fédéral des finances (au niveau du Département), le Conseil fédéral (au niveau du gouvernement) et le Parlement.



M. Kurt Grüter

Lors de la cérémonie, M. Franz Fiedler, Secrétaire général de l'INTOSAI et Président de la Cour des comptes de l'Autriche, a adressé ses vœux à l'occasion du 125^e anniversaire du CDF. Il a affirmé que le système de surveillance financière de la Suisse jouit d'une grande crédibilité à l'échelle internationale et a souligné la participation active du CDF aux activités internationales.

La célébration de cet anniversaire a eu lieu en même temps qu'une séance qui traitait une question très épineuse, soit la responsabilité de la Confédération et la gestion des risques qui en découlent. La Confédération confie des tâches publiques à des organisations agricoles et à de nombreux autres types d'organisations. Le gouvernement suisse transfère des tâches, privatise des activités et se soumet à la concurrence. Néanmoins, la Confédération accepte encore de répondre à titre subsidiaire pour les chemins de fer fédéraux, les postes suisses et Skyguide (contrôle du trafic aérien), notamment. Même si le risque est énorme pour la Confédération, cette dernière n'a pas de possibilités d'intervention ni de contrôle. La Confédération devrait-elle continuer à endosser la responsabilité pour ces organisations? Dans l'affirmative, à quelles conditions et avec quelles possibilités d'influencer leur gestion? D'autres conférenciers ont contribué à la discussion, dont M^{me} Hedda von Wedel, membre de la Cour des comptes européenne, qui a présenté une étude de cas sur le sujet.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le Contrôle fédéral des finances de la Suisse, téléc. : ++41(31) 323 11 01; courriel : info@efk.admin.ch; site Web : www.sfao.admin.ch.

Cour des comptes européenne

Rencontre des présidents des ISC de l'UE et des pays candidats

Les dirigeants des 15 ISC de l'Union européenne ont tenu leur 25^e réunion annuelle au Luxembourg, les 27 et 28 novembre 2002. La réunion était présidée par M. Juan Manuel Fabra Vallés, Président de la Cour des comptes

européenne. Les participants ont discuté de divers sujets dont : la coordination des activités des ISC visant à protéger les intérêts financiers de l'UE; les audits parallèles de la gestion des fonds structurels; la réorganisation du système d'audit interne et de contrôle de la Commission européenne et la notion d'audit unique. Le 28 novembre 2002, les présidents des ISC nationales des 13 pays candidats ont été invités pour la première fois à participer à la réunion officielle et à discuter de questions d'intérêt commun, notamment un groupe de travail sur les « activités d'audit » et les relations entre les parlements nationaux et les ISC. L'intensification de la coopération et des échanges d'information entre la CCE et les ISC nationales en Europe revêtent la plus haute importance pour assurer l'efficacité et l'efficacé de la gestion et du contrôle des fonds de l'UE.

La coopération entre la Cour des comptes européenne et les ISC des États membres de l'UE sous forme de réunions officielles régulières et de réunions de travail remonte à 1977. En vertu du Traité, la CCE doit exécuter ses audits en « coopération » avec les organismes d'audit nationaux des États membres concernés. C'est pourquoi, à l'exception des échanges d'information courants entre les institutions d'audit, il a été nécessaire d'élaborer et d'harmoniser les méthodes d'audit des différentes institutions.

Depuis 1997, la Cour des comptes européenne a renforcé sa coopération avec les pays candidats à l'UE élargie, tant aux niveaux officiels que pratiques, afin de permettre les régulateurs courants d'information, d'harmoniser les méthodes d'audit et d'améliorer la formation professionnelle. Le SIGMA (une organisation de l'OCDE) et les ISC des États membres de l'UE participent aussi activement à ces activités dans le but d'améliorer la qualité de la gestion financière dans les pays candidats. Pour obtenir plus de détails à ce sujet, se rendre sur le site http://www.eca.eu.int/FR/enlargement/history_background.htm.

Les ISC nationales des États membres de l'UE ont aussi participé à des projets de jumelage avec les ISC de pays candidats. Ces projets, qui sont financés par l'Union européenne, ont pour objet de perfectionner l'organisation et les méthodes des ISC

dans les pays candidats afin qu'elles soient en mesure d'exécuter des audits efficaces des fonds de l'UE après leur entrée dans l'Union.

Questions intéressant la Cour des comptes européenne Rapport annuel de 2001

En novembre 2002, la Cour des comptes européenne a publié son Rapport annuel de 2001 sur le budget général de l'Union européenne (UE) et le Fonds européen de développement (FED). Dans son Rapport, la Cour a constaté qu'à l'exception de certaines faiblesses de conception du système comptable qui avaient déjà été mentionnées dans le passé, les comptes de 2001 de l'UE brossent un tableau fidèle de la situation financière de la Communauté. En réponse au rapport, la Commission européenne a déclaré qu'elle mettrait en œuvre un plan de réforme de la comptabilité pour répondre aux préoccupations de la Cour. Cette dernière surveillera de près la préparation et la mise en œuvre du plan et fera rapport des résultats. Comme pour les exercices précédents, la Cour n'a fourni qu'une déclaration d'assurance sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes en matière d'engagements, de ressources et de dépenses administratives. La Cour n'a pas voulu fournir de déclaration d'assurance positive pour d'autres types de paiements, qui représentent la plus grande partie de la valeur monétaire du budget, en raison des erreurs attribuables aux faiblesses des systèmes de gestion des fonds de la Communauté de la Commission et des États membres.

Voici quelques-unes des déclarations du Rapport :

- Dépenses agricoles : L'exactitude des déclarations à l'appui des paiements présentées par les exploitants agricoles et d'autres bénéficiaires ne s'est pas améliorée par rapport aux exercices précédents.
- Actions structurelles : Le rapport signale une persistance d'erreurs dans les déclarations sur les dépenses des États membres en raison des faiblesses des systèmes de contrôle.

- Dépenses liées à l'aide humanitaire et alimentaire : Les paiements de la Commission aux organisations tiers chargés de la mise en œuvre (autorités nationales, organisations non gouvernementales, organisations des Nations Unies) étaient, dans l'ensemble, légaux et réguliers. Cependant, les erreurs décelées dans les paiements que ces organisations ont fait aux bénéficiaires finaux ont mis en relief le besoin pour la Commission de renforcer ses lignes directrices sur le contrôle et la gestion.
- L'exercice 2001 a produit un excédent des recettes par rapport aux dépenses de 15 013 millions d'euros, soit 16 p. 100 du budget final de la Communauté. Cet excédent était surtout attribuable aux retards dans la mise en œuvre d'actions structurelles par les États membres.

L'exercice 2001 était un exercice de transition important de la réforme administrative de la Commission, en particulier dans le contexte de la gestion et du contrôle financiers. Le Conseil a adopté un nouveau Règlement financier, qui est approuvé par la Cour en dépit de certains éléments insatisfaisants. Les Directeurs généraux de la Commission ont produit leur premier rapport d'activité annuel et leur première déclaration. La Cour a constaté que la Commission devrait (1) améliorer les méthodes utilisées pour préparer les rapports et les déclarations et (2) fournir de meilleures directives. La Cour a fait observer que la Commission avait éprouvé certaines difficultés à améliorer la gestion et le contrôle de secteurs de gestion partagée avec les États membres (principalement les mesures agricoles et structurelles) parce que l'attribution des responsabilités respectives avait posé des problèmes.

Depuis son dernier Rapport annuel, la Cour a adopté sept rapports spéciaux touchant différents aspects des finances de l'UE et elle a formulé dix opinions. On peut consulter les rapports officiels de la Cour sur son site Web, dans les onze langues officielles. Le texte complet du rapport annuel de 2001 se trouve à l'adresse : <http://www.eca.eu.int/FR/RA/2001/ra01.htm>.

La Note d'information sur le rapport se trouve à l'adresse : <http://www.eca.eu.int/en/noteinfo/2001/nira01.pdf>.

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, veuillez communiquer avec le Service des relations externes de la Cour des comptes européenne, tél. : +352-021-36 31 03 (GSM), +352-4398-45410, téléc. : +352-4398-46430, courriel : euraud@eca.eu.int, ou le site Web : www.eca.eu.int.

Institut de la Banque mondiale/Groupe international d'administration des archives

Forum mondial sur la gouvernance et les éléments probants à l'ère électronique

La gestion des dossiers en tant qu'éléments probants au XXI^e siècle était le sujet des ateliers auxquels ont participé des archivistes et des enseignants en archivistique provenant de 38 pays du Commonwealth du 9 au 25 septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud. L'Institut de la Banque mondiale et le Groupe international d'administration des archives (International Records Management Trust – IRMT) ont parrainé les ateliers, dont les Archives nationales de l'Afrique du Sud étaient les hôtes.

Le Forum mondial, une composante du projet pluriannuel sur la gouvernance et les éléments probants à l'ère électronique de la Banque mondiale-IRMT fait appel à la collaboration pour trouver de nouvelles solutions à la gestion des dossiers qui constituent des éléments probants au fil du temps. Les ateliers de septembre avaient comme objectif particulier d'élaborer un cadre d'intégration de la tenue de livres, composante essentielle d'une bonne gouvernance par les hauts fonctionnaires des pays en développement. Elles avaient notamment pour objet de préparer les formateurs régionaux et les gestionnaires principaux des dossiers à s'acquitter de leurs responsabilités.

Les ateliers, qui semblent avoir suscité beaucoup d'enthousiasme chez les participants, ont pris fin avec l'adoption d'une série de résolution et l'élaboration d'un plan d'action spécial.

Au cours des réunions de septembre, des vidéoconférences ont eu lieu avec des organismes partenaires, notamment à Washington, D.C., Paris, Londres, New Delhi, Montevideo et Ottawa. Les représentants des organismes suivants ont également contribué au Forum : Banque mondiale, Commonwealth Human Rights Initiative, Secrétariat pour les pays du Commonwealth, Department for International Development du Royaume-Uni, Transparency International, Public Record Office du Royaume-Uni, Archives nationales du Canada et Universidad de la Republica-Uruguay. Le Department for International Development du Royaume-Uni, le Secrétariat du Commonwealth et l'Institut de la Banque mondiale ont appuyé les activités du Forum mondial.

Pour obtenir plus d'information sur ce projet, consulter les sites Web de la Banque mondiale et de l'IRMT (www.worldbank.org/evidence ou www.irmt.org); courriel : npyne@irmt.org.

Consortium international pour la gestion des comptes publics et Institut de la Banque mondiale

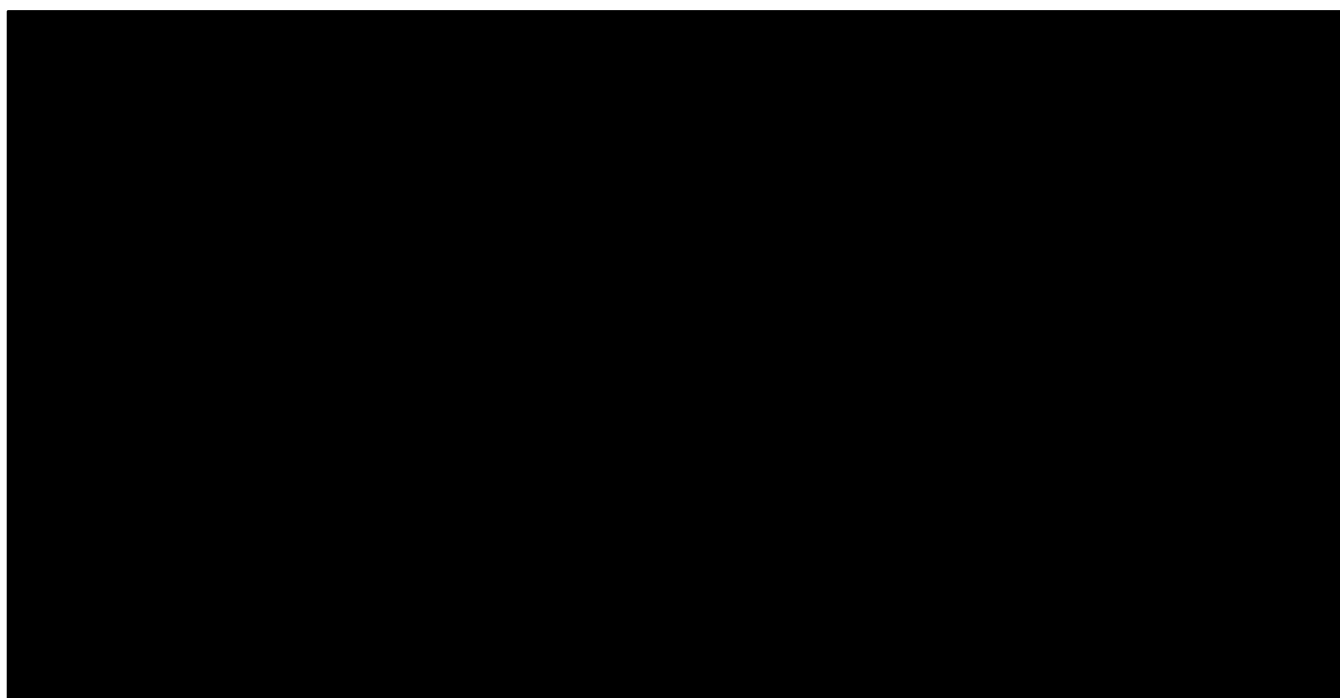
Sommet sur la réduction de la pauvreté par l'amélioration de la gestion des comptes publics

En novembre 2002, le Consortium international pour la gestion des comptes publics s'est associé à l'Institut de la Banque mondiale pour tenir un sommet sur la « réduction de la pauvreté par l'amélioration de la gestion des comptes publics ». Le Sommet a eu lieu aux États-Unis, en banlieue de Washington, D.C. Plus de 70 participants du monde entier et – pour la première fois dans de nombreux cas – des représentants de tous les secteurs du processus de gestion des comptes publics se sont réunis pour discuter de ce sujet. Des vérificateurs, comptables, directeurs de budget, spécialistes de l'approvisionnement et membres de comités parlementaires se sont penchés sur les aspects de leurs professions respectives qui sont interreliés et influent sur la qualité et la gestion des dépenses publiques.

La notion de « risque systémique » a été introduite dès le début afin

d'assurer la cohérence des discussions entre les représentants des différentes professions et de cerner les obstacles à l'utilisation des finances publiques pour réduire la pauvreté. Ces risques ont été identifiés en relation avec la préparation des budgets, l'approvisionnement, l'exécution du budget, la surveillance financière et la vérification. Divers exposés intéressants ont été présentés sur ces sujets et ont orienté les discussions et les séances. De manière générale, les participants ont convenu que la diversité des points de vue a enrichi la conférence et que le Consortium international pour la gestion des comptes publics peut faciliter les échanges continus à l'occasion de prochaines conférences par des discussions générales sur les moyens d'améliorer le processus de gestion financière. Les participants ont également convenu qu'il est important d'établir un lien entre la gestion financière et les objectifs gouvernementaux comme la réduction de la pauvreté, et que la notion de risque constitue un mécanisme utile pour de telles discussions.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le CIGCP, 444 North Capitol Street, Suite 234, Washington, D.C. 20001, tél. : (202) 624-8461, téléc. : (202) 624-5473, courriel : members@icgfm.org.



N.D.L.R.

Depuis la création de l'INTOSAI en 1953 en tant qu'affiliée des Nations Unies, les deux organisations ont établi une relation de travail étroite avec les institutions supérieures de contrôle (ISC) des finances publiques membres de l'INTOSAI. Les ISC jouent un rôle vital en tant que vérificateurs externes des Nations Unies et de ses organismes spécialisés. De plus, les hauts responsables des Nations Unies participent régulièrement aux congrès triennaux de l'INTOSAI et à ses autres activités. Dans ce contexte, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, expose son point de vue aux lecteurs de la Revue sur l'importance de la surveillance exercée pour son programme de réforme des Nations Unies.

Des services de surveillance efficaces sont prioritaires pour les Nations Unies ainsi qu'un ingrédient crucial de mes efforts pour réformer et renforcer l'Organisation afin qu'elle soit prête à relever les défis du XXI^e siècle.

Il y a deux ans, les chefs d'État et de gouvernement, réunis lors de l'Assemblée des Nations Unies du millénaire, ont réaffirmé leur foi en l'Organisation et en sa Charte en tant que fondements indispensables d'un monde paisible, prospère et juste. Ils ont défini leurs priorités pour le nouveau siècle : la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, l'injustice et la dégradation de notre habitat commun. Ils ont résolu de faire des Nations Unies un instrument efficace pour la réalisation de ces priorités.

À vrai dire, la nécessité d'une institution multilatérale forte n'a jamais été ressentie avec plus d'acuité qu'en cette ère de mondialisation. Cette nouvelle ère, caractérisée par l'interdépendance et l'intégration, est riche de possibilités mais recèle également de nombreux dangers. Nous devons renforcer notre capacité d'action collective pour ainsi nous forger une destinée commune en ces temps où le rythme des changements s'accélère dans le monde.

Les Nations Unies ne sont pas un monument statique aux aspirations d'une époque révolue, mais plutôt un chantier. Comme toutes les entreprises humaines, elles sont imparfaites, tout en demeurant capables de changer. Les Nations Unies peuvent s'améliorer. Elles l'ont d'ailleurs déjà fait, notamment depuis la fin de la guerre froide, qui a fait disparaître la plus profonde et persistante source de défiance entre ses membres, ouvrant du coup des horizons nouveaux d'action créative et de collaboration. Quand je suis devenu Secrétaire général en 1997, l'un des premiers objectifs que je me suis fixé était d'adapter

les structures et la culture du Secrétariat aux nouvelles attentes et défis auxquels il sera confronté.

Les réalisations sont tangibles, dont la Déclaration du millénaire n'est pas la moindre. Celle-ci offre une vision commune pour le nouveau siècle et, dans la sphère économique et sociale, inclut des cibles précises et limitées dans le temps en matière de développement pour les 15 premières années — les objectifs de développement pour le millénaire — qui servent désormais de cadre stratégique commun pour l'ensemble du système des Nations Unies. L'Organisation a occupé l'avant-scène de la bataille pour arrêter la dissémination du VIH/sida. Sa capacité de déployer des opérations de maintien et de consolidation de la paix est en voie d'amélioration; les éléments disparates du système travaillent désormais mieux ensemble. Des partenariats fructueux ont été établis avec le secteur privé et des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement, des laboratoires d'idées, des fondations philanthropiques et d'autres acteurs non étatiques. En bref, l'Organisation évolue avec le temps. Elle est plus efficace, plus ouverte et plus créative. Mais ces changements ne suffisent pas. L'an dernier, j'ai donc mis en branle une autre série de changements et d'améliorations qui, je l'espère, auront une portée aussi vaste.

Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) joue un rôle central dans ce processus, car il constitue l'un des principaux instruments de l'Organisation pour garantir une surveillance interne et une reddition de comptes efficace. Cet organe a été créé par l'Assemblée générale en 1994. À titre de bureau indépendant relevant directement du Secrétaire général, il fournit dans le monde entier des services de vérification, d'enquête, d'inspection, de surveillance des programmes, d'évaluation et d'experts-conseils au Secrétariat des Nations Unies et à une vaste gamme de fonds de fonctionnement et de programmes. Ses travaux ont permis de déceler des cas de gaspillage, de fraude et de mauvaise gestion et de repérer des possibilités d'économies d'une valeur approximative de 250 millions de dollars, dont environ 115 millions ont pu être récupérés ou épargnés. Chaque année, le Bureau publie plus de 2 000 recommandations qui visent à améliorer les contrôles internes et à éliminer les obstacles à l'efficacité et à l'efficacités. Le taux de mise en œuvre de ses recommandations après trois ans est de plus de 80 p. 100, et les États membres ainsi que leur personnel ont réagi favorablement au travail accompli par le Bureau.

Examen interne des questions visées par les réformes

Pour soutenir mes récents efforts de réforme, le BSCI mène actuellement de nombreux projets de conseil et d'inspection, y compris des mesures pour éliminer les doublons administratifs qui alourdissent depuis longtemps l'Organisation; un examen de la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; et un examen de l'application de la budgétisation par résultats, qui vise à accroître la souplesse en mettant l'accent sur les résultats obtenus plutôt que sur les procédures à suivre pour la planification, la budgétisation et les rapports. Un rapport récent sur les centres d'information des Nations Unies est venu confirmer le bien-fondé de ma proposition de regrouper ces bureaux, qui est en cours de réalisation. Le BSCI fait partie de mon Comité directeur sur la réforme et la gestion des Nations Unies, qui a produit ma dernière série de propositions et qui surveillera les progrès accomplis. Le BSCI a également l'intention de fournir un soutien accru aux départements de l'ONU afin qu'ils puissent renforcer leurs propres capacités d'autoévaluation et de surveillance.

Services opérationnels spécialisés

Les changements que les réformes effectuées au sein de l'Organisation produisent dans les services opérationnels, où nos contacts avec les gens que nous servons sont les plus étroits, constituent un test majeur du succès de celles-ci. C'est là que nos succès et nos échecs sont

les plus visibles. Ces dernières années, le nombre de bureaux locaux et de missions de maintien ou de consolidation de la paix très risquées s'est considérablement accru, de même que la complexité des tâches qu'on leur confie. Les missions locales de grande taille sont souvent déployées dans des régions déchirées par la guerre, où l'infrastructure et les systèmes de soutien sont limités. Ces conditions entraînent des difficultés de gestion et de surveillance considérables pour l'Organisation et son personnel et accroissent le risque que des ressources soient perdues en raison de fraudes, de gaspillage ou d'abus. En réponse à cette situation, le BSCI a axé davantage son travail sur l'approvisionnement, les ressources humaines et la gestion des organismes nouvellement établis. Il a également mis sur pied une méthode complète et rigoureuse de gestion des risques pour guider la planification stratégique de ses activités de surveillance en ce domaine.

Vérification interne

Une fonction de vérification interne a toujours existé aux Nations Unies. Cependant, elle n'est devenue indépendante du point de vue opérationnel qu'en 1994, lorsqu'elle a été intégrée au BSCI. En établissant le domaine de compétence et le mandat de cet organe, l'Assemblée générale a également renforcé la surveillance en intégrant toutes les fonctions de surveillance interne en un seul bureau relevant directement du Secrétaire général. En même temps, deux autres initiatives importantes ont été entreprises pour accroître l'efficacité des vérifications. Premièrement, les deux types classiques de vérifications, soit les vérifications comptables et de conformité, sont maintenant complétés par une importance accrue attachée aux vérifications de la gestion et du rendement, qui mettent l'accent sur les questions organisationnelles et l'économie, l'efficacité et l'efficacité des activités. Le BSCI a pour politique d'inclure un volet complet sur la gestion dans toutes les missions de vérification importantes. Deuxièmement, la mise en œuvre des recommandations de vérification reçoit une attention accrue, à la fois de la part des gestionnaires et des divers organismes législatifs des Nations Unies. Les vérificateurs effectuent un suivi et une surveillance de l'application des recommandations du Bureau jusqu'à ce qu'elle soit complète. Les gestionnaires de programme doivent s'assurer que les recommandations sont promptement appliquées et faire rapport au BSCI tous les trimestres sur l'avancement de la mise en œuvre.

Enquêtes

La fonction d'enquête indépendante n'existe aux Nations Unies que depuis 1994, lorsqu'on l'a intégrée au mécanisme de surveillance du BSCI. La division des enquêtes est composée de personnel très compétent qui se penche sur les allégations suivantes : mauvaise conduite de la part d'employés, abus de pouvoir, pots-de-vin, détournement de fonds et gaspillage ou mauvaise gestion des ressources de l'Organisation. Le nombre de dossiers à traiter augmente tous les ans, au rythme des progrès de la notoriété du BSCI, qui amène le personnel et les gestionnaires à lui signaler davantage de cas. Mais le nombre accru d'allégations taxe les ressources disponibles pour ce secteur de la surveillance. Le Bureau analyse diverses manières de réagir à cette situation, notamment en se concentrant davantage sur la prévention. Cette approche inclut l'établissement proposé d'un système d'intégrité organisationnelle fondé sur les normes de conduite des Nations Unies pour la fonction publique internationale, dont l'application serait favorisée par une formation en éthique de tout le personnel.

Dans un monde en évolution rapide, le succès est en grande partie lié à la capacité de gérer le changement. Au cours des dernières années, l'Organisation des Nations Unies a montré qu'elle peut s'adapter à des difficultés nouvelles et inattendues, qu'elle consent à s'adapter et qu'elle le fait rapidement, tout en gérant son budget avec prudence. Son évolution ne se

poursuivra ni de manière automatique, ni instantanément. Les réformes sont un processus et non un événement. Au fur et à mesure que ce processus s'élargit et s'approfondit, je me réjouis d'avance à l'idée de travailler avec tous les partenaires de l'organisation, y compris l'INTOSAI, pour que les Nations Unies répondent aux besoins et aux aspirations des peuples du monde en ce XXI^e siècle.

Le développement de la vérification environnementale au sein de l'INTOSAI

Par M^{me} Sylvia van Leeuwen, Auditrice supérieure, Cour des comptes des Pays-Bas

La vérification environnementale, appelée aussi contrôle environnemental, est un aspect relativement nouveau du travail de nombreuses ISC. L'article qui suit porte sur le développement de ce type de contrôle au cours des dix dernières années ainsi que son état actuel. Plus particulièrement, il décrit l'évolution de la politique environnementale, des mandats des ISC, des activités de vérification environnementale des ISC, ainsi que des accords internationaux et de la coopération entre les ISC sur les questions environnementales.

La description est fondée sur les résultats de trois enquêtes menées auprès des membres de l'INTOSAI, en 1994, en 1997 et en 2000, par le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI. Les résultats des sondages ont été publiés sur le site Web du Groupe de travail à l'adresse www.environmental-auditing.org. Le Groupe de travail remercie toutes les ISC qui ont répondu au questionnaire.

Politique environnementale

Pour une institution de contrôle, la politique environnementale constitue le point de départ – s'il n'y a pas de politique, il n'y a pas vraiment matière à vérification. Les enquêtes du Groupe de travail sur la vérification environnementale ont révélé une croissance rapide des plans et des programmes environnementaux des gouvernements, particulièrement de 1993 à 1996. En 1999, la plupart des pays avaient déjà établi une forme quelconque de politique environnementale.

La politique environnementale et la façon dont elle est formulée varient énormément d'un pays à l'autre. Dans de nombreux pays, la politique pourrait être formulée beaucoup plus clairement, car les gouvernements n'indiquent pas toujours les instruments à utiliser, les cibles à atteindre au cours d'années données, ou la façon dont les réalisations seront suivies et communiquées. Si la politique n'est pas claire, le gouvernement court le risque que les entités n'en assument pas suffisamment la responsabilité. Les autorités sont responsables d'élaborer une politique claire et de communiquer de l'information de qualité. Les ISC peuvent en faire les buts de leur vérification, et ainsi, encourager le gouvernement à améliorer la reddition de comptes et à préciser leurs politiques.

Les administrations locales, régionales ou provinciales et les autres entités du secteur public et du secteur privé participent souvent à la politique environnementale avec l'administration nationale. Pour les ISC, cela veut dire que les vérifications environnementales pourraient viser plusieurs autorités publiques, les rendant plus complexes. Le cas échéant, il conviendrait de vérifier si la division des tâches est claire, si les parties coopèrent bien et si l'administration nationale assure la coordination nécessaire.

Les mandats des ISC

Le Groupe de travail a constaté que presque toutes les ISC ont un mandat général qui peut s'appliquer à tous les secteurs du gouvernement, y compris au secteur environnemental. De

plus, plusieurs ISC ont des mandats spécifiques de vérification environnementale, qui leur confèrent d'autres responsabilités dans ce domaine. Par exemple, au Canada, le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable a été créé.

Les mandats varient entre les ISC, particulièrement en ce qui a trait aux types de vérification qu'elles sont tenues d'effectuer et aux types de pouvoirs que leur confère leur mandat (national versus local ou public versus privé). La plupart des ISC ont le droit d'effectuer des contrôles de la régularité ou des contrôles financiers (94 p. 100) et un nombre croissant d'ISC effectuent aussi des contrôles de gestion (84 p. 100). Certaines ISC sont autorisées à effectuer des contrôles préalables ou a priori (34 p. 100). Certaines ISC ont aussi un rôle consultatif ou d'assistance au sein de l'administration nationale. Certaines ISC font face à une difficulté, à savoir que leurs mandats ne leur donnent pas accès à toutes les entités publiques visées par la politique environnementale.

Activités de vérification environnementale des ISC

Les ISC sont de plus en plus actives dans le domaine des vérifications environnementales. Particulièrement au cours de la période de 1993 à 1996, le Groupe de travail a constaté une forte croissance quantitative des activités environnementales – tant du nombre des ISC actives dans ce domaine que du nombre d'activités menées par les ISC. Les ISC ont attribué des portions plus grandes de leurs ressources de vérification à ce type de travail et publié un plus grand nombre de rapports de vérification environnementale.

De 1996 à 1999, la quantité de travaux de vérification environnementale s'est stabilisée et le Groupe de travail a constaté une transition des contrôles de la régularité aux contrôles de gestion, qui peut être interprétée comme une croissance qualitative. En 1999, 57 p. 100 des ISC effectuaient des vérifications environnementales.

Depuis 1997, peu de vérifications environnementales ont été uniquement des contrôles de la régularité – la plupart sont des contrôles de gestion ou combinent le contrôle de régularité et le contrôle de gestion. Le contrôle de gestion couvre tous les types des contrôles liés aux 3E : l'économie, l'efficacité et l'efficacités. La vérification de la mise en œuvre des programmes environnementaux et la conformité aux lois et règlements environnementaux nationaux sont le type de vérifications qui est le plus fréquemment réalisé. Les vérifications environnementales touchent un large éventail de questions. Au cours de la dernière enquête, les questions les plus populaires étaient la gestion environnementale interne assurée par les autorités publiques ou les ministères, l'eau douce, les déchets, la nature et les loisirs.

Accords internationaux et coopération entre les ISC

Les problèmes environnementaux liés aux changements climatiques, à la pollution des océans et à la réduction de la couche d'ozone n'ont pas de frontières. De plus, les problèmes régionaux comme la qualité de l'eau des principaux fleuves et l'utilisation durable des stocks de poissons vont souvent bien au-delà des frontières nationales. Par conséquent, de nombreux pays font appel à la coopération internationale pour régler les problèmes environnementaux, ce qui donne lieu à un nombre croissant d'accords internationaux sur les questions environnementales. Comme les gouvernements nationaux sont responsables de l'intégration des obligations internationales à leurs lois et programmes stratégiques nationaux, les ISC jouent souvent un rôle dans le contrôle du respect des obligations et des engagements internationaux.

Le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI veut encourager les vérifications environnementales et a établi des lignes directrices sur le processus de vérification et la sélection des accords internationaux. Le Groupe de travail ne l'a pas fait uniquement parce que les vérifications en soi peuvent être utiles, mais aussi parce que ces

vérifications fournissent d'excellentes possibilités de coopération et d'échange d'information sur des questions d'intérêt commun et sur des sujets de vérification précis.

La majorité des ISC qui ont répondu au dernier questionnaire ont indiqué qu'elles étaient désireuses de coopérer avec d'autres ISC à la vérification d'accords environnementaux internationaux dans un avenir proche. Un nombre croissant d'ISC ont déjà de l'expérience dans la coopération en matière de vérification environnementale ou de vérification d'accords environnementaux. Par exemple, huit ISC autour de la mer Baltique ont réalisé des vérifications conjointes ou concertées de la pollution marine; huit autres ISC européennes ont réalisé de telles vérifications sur la pollution des mers par les navires et trois ISC de pays scandinaves ont réalisé une vérification de la convention OSPAR. D'autres vérifications conjointes ou concertées ont été réalisées au sujet de fleuves ou de rivières par quatre ISC de pays riverains du Danube et par la Colombie et le Venezuela sur le projet de la rivière Tachira. L'échange d'information et de méthodes de vérification, la coopération à des travaux de vérification sur un sujet commun, ou des cours ou des séminaires de formation conjoints sont d'autres formes de coopération possibles à l'échelle internationale. Récemment, des groupes de travail régionaux sur la vérification environnementale ont été créés dans plusieurs parties du monde. Ces groupes constitueront un excellent forum pour la poursuite et l'amélioration de la coopération entre les ISC au niveau régional dans un avenir proche.

Les lignes directrices sur la vérification environnementale se trouvent dans les langues de l'INTOSAI sur le site www.environmental-auditing.org. On peut aussi obtenir la version en anglais « Environmental Auditing at Work » en s'adressant à la Cour des comptes des Pays-Bas (courriel : environmental.auditing@rekenkamer.nl ou site web : www.rekenkamer.nl).

On peut se procurer aussi les directives de l'INTOSAI : « How SAIs may co-operate on the audit of international environmental accords » (1998); « Standards and Guidelines on Environmental Auditing » (2001); et le document du Groupe de travail « The Audit of International Environmental Accords » (2001).

Relations entre les ISC et les comités parlementaires

Par M. Jacek Mazur, Ph.D., conseiller du Président de la Chambre suprême de contrôle de Pologne, et M. Brian Vella, adjoint personnel du Vérificateur général de Malte

Idéalement, il existe une symbiose entre une ISC et le Parlement auquel elle rend des comptes. Ces deux institutions importantes, mais distinctes, jouent des rôles d'appui mutuel pour assurer l'efficacité du gouvernement. Un parlement peut remplir ses fonctions essentielles de surveillance le plus efficacement possible lorsqu'il utilise les travaux de contrôle de l'ISC – et qu'il peut s'y fier. De même, une ISC peut être beaucoup plus efficace lorsque son parlement est à la fois une tribune pour la présentation et la discussion des résultats de ses contrôles importants et, potentiellement, un allié pour prendre, ou encourager fortement d'autres à prendre, les mesures correctives nécessaires.

Un certain nombre de pays ont établi des comités parlementaires qui ont des relations avec l'ISC. Au regard de l'ISC, le comité parlementaire (CP) a pour objectif principal d'examiner les rapports de contrôle en détail, de prendre en considération les observations, constatations et recommandations qu'ils renferment et de présenter ses propres commentaires et recommandations au Parlement en ce qui concerne les activités gouvernementales que l'ISC a examinées. Les CP sont souvent perçus comme des moyens d'améliorer la reddition de comptes au public et de renforcer le rôle des ISC.

Vu l'importance des relations des ISC avec les parlements et les CP, les présidents des ISC des pays de l'Europe centrale et orientale, de Chypre et de Malte et de la Cour des comptes européenne ont demandé un rapport sur les relations entre les ISC et les CP. L'objectif de l'étude était d'examiner les relations entre les ISC et leur parlement respectif, en particulier les CP, et de suggérer des façons de les améliorer qui profiteraient à la fois aux parlements et aux ISC. Des renseignements détaillés sur les relations entre les ISC et les parlements/CP ont été recueillis au moyen d'un questionnaire auprès des pays participants (14 pays candidats/participants actuellement engagés dans le processus d'adhésion à l'Union européenne). L'ISC de Pologne et celle de Malte ont préparé le rapport, avec l'aide de la Cour des comptes européenne et de SIGMA¹. D'autres ISC possédant une longue expérience du contrôle d'État ont également participé à cette étude.

Le rapport a été publié en novembre 2001 et il traitait des sujets suivants :

- le rôle général des parlements et des CP par rapport aux ISC;
- la composition des CP et leur mode de fonctionnement;
- le rôle des CP dans les extraits et les résultats des ISC;
- le rôle des CP dans les activités des ISC;
- les autres fonctions des CP liées aux ISC;

1 SIGMA est une initiative conjointe de l'OCDE et de la Commission européenne qui est financée principalement par la Commission. Veuillez communiquer avec Nick Treen à nicolasjohn.Treen@oecd.org pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les travaux que les responsables du SIGMA effectuent avec les ISC.

- les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces relevées par les ISC.

Situation actuelle des ISC et des comités parlementaires en Europe centrale et orientale, à Malte et à Chypre.

L'étude des réponses au questionnaire a révélé que celles-ci variaient beaucoup d'un pays à l'autre. Les ISC coopèrent avec plusieurs genres différents de CP.

- Comités responsables de divers secteurs de l'administration et de l'économie, comme les comités des transports, de l'agriculture ou des soins de santé (appelés comités de secteur). Ces CP ont pour principale fonction d'examiner et de préparer les questions qui font actuellement l'objet de débats parlementaires et d'exprimer des opinions sur les dossiers que le Parlement ou le Président de la Chambre des communes leur ont soumis. Dans les limites déterminées par la Constitution et les lois, les CP fonctionnent également en tant qu'organismes d'examen parlementaire dans des secteurs précis d'activités gouvernementales.
- Comités exclusivement ou principalement responsables de questions touchant le contrôle public (appelés comités de contrôle), qui peuvent être divisés en deux genres : comités des comptes publics (Chypre et Malte) et comités de contrôle d'État (Hongrie et Pologne).
- Comités expressément responsables des questions liées au budget des ISC : approbation du budget de l'ISC, nomination de contrôleurs externes pour contrôler l'ISC et examen des comptes contrôlés (le comité des comptes du bureau national de contrôle de Malte).

Bien que, dans la plupart des pays participants, il n'y ait pas de réunions fréquentes et périodiques entre les ISC et les CP, de telles réunions ont lieu dans les parlements lorsque (1) des comités s'occupent exclusivement ou principalement des questions que soulève le contrôle d'État (à Chypre, en Hongrie et à Malte), ou (2) que l'examen des rapports de contrôle par la plupart des CP est une tradition bien établie (en Pologne). Le nombre de réunions de CP convoquées chaque année pour discuter de questions relatives à l'ISC varie d'un pays à l'autre – de 1 à 3 en Albanie, Bulgarie, Lettonie et Lituanie, 75 à Chypre et de 70 à 100 en Pologne. Dans la majorité des cas, les questions relatives à l'ISC ne constituent que l'un des points à l'ordre du jour.

D'ordinaire, les constitutions ou les lois obligent les ISC à présenter leurs rapports à leur parlement – en particulier les rapports annuels sur leurs activités, les rapports de contrôle de l'exécution des budgets publics et les rapports des contrôles demandés par les parlements (s'il y a lieu). Dans certains cas, les ISC émettent également des opinions sur les comptes publics et font rapport sur l'utilisation et la préservation des biens publics ainsi que sur la dette publique.

En règle générale, les CP n'examinent pas plus que la moitié des rapports de contrôle qu'ils reçoivent. Ils examinent de façon régulière les rapports qui font obligatoirement l'objet d'un examen parlementaire. De plus, les CP examinent régulièrement les rapports des contrôles qu'ils ont demandés (s'il y a lieu) ou suggérés.

Voici des exemples de rapports des ISC et d'examens par les CP.

- Les CP reçoivent un nombre important de rapports de contrôle chaque année (40, 60 ou 200) et ils examinent à fond la majorité d'entre eux (à Chypre, en Hongrie, à Malte et en Pologne).
- Les CP reçoivent un nombre important de rapports de contrôle (20, 40 ou 100) et ils examinent seulement quelques-uns d'entre eux (dans la République tchèque, en Estonie, en Lettonie et dans la République slovaque).

- Dans certains des pays, les constatations du contrôleur figurent principalement dans les rapports annuels et les rapports de contrôle de l'exécution du budget public. Ces rapports sont examinés par les CP au cours d'une, deux ou trois réunions (en Albanie, Bulgarie et Roumanie).
- Parfois, au cours de plusieurs réunions, les CP examinent un grand nombre de rapports de contrôle (70, 120 ou 900), la plupart d'entre eux ayant trait aux contrôles des états financiers et des opérations financières de collectivités locales, dont des collectivités autonomes (en Croatie, en Lituanie et en Slovaquie). Dans ce cas, peu de rapports sont examinés en profondeur.

Après avoir examiné les rapports de l'ISC, certains CP préparent leurs propres rapports, comprenant leurs opinions, leurs commentaires, et leurs recommandations à leur parlement (en Croatie, Roumanie et, parfois, à Chypre). En Lettonie, les CP formulent des projets de résolution à l'intention du Parlement. En Hongrie, les CP peuvent prendre la décision d'approuver ou de rejeter officiellement les rapports de l'ISC et communiquer leur décision au Parlement. En Pologne, le CP compétent peut adopter une résolution, ou *desideratum*, et en transmettre les principes généraux au Conseil des ministres, à des ministres particuliers ou à des organismes gouvernementaux centraux. Le destinataire est obligé de répondre dans les 30 jours. Les réponses aux *desiderata* ainsi que les rapports des organismes gouvernementaux sur leur rendement sont examinés aux réunions du CP. Si une réponse n'est pas reçue à temps ou si elle est jugée insatisfaisante, le CP peut retourner le *desideratum*, présenter une motion au Président de la Chambre pour que la réponse soit rejetée comme insatisfaisante, ou présenter un projet de résolution pertinente au Parlement.

D'autres CP examinent les rapports de contrôle, mais ils ne prennent pas de décisions ni de résolutions officielles parce que de telles décisions sont censées être prises lors des audiences des CP (en Albanie, Bulgarie, Estonie, Lituanie, à Malte et en Slovaquie). Dans la République slovaque, le CP prend note des rapports mais n'en discute pas officiellement. Dans la République tchèque c'est le sous-comité du Comité du budget qui examine les rapports de l'ISC et qui propose un projet de résolution. Le Comité suit habituellement les suggestions du sous-comité et il présente des projets de résolution au Parlement. Dans d'autres cas, des décisions sont prises seulement en ce qui concerne le rapport annuel sur les activités de l'ISC, mais pas pour les rapports de contrôle (en Bulgarie et en Slovaquie).

Pratiques exemplaires relevées dans l'étude

Le rapport contient deux ensembles de pratiques exemplaires reconnues – un ensemble s'adresse aux parlements et l'autre aux ISC. Le premier ensemble de suggestions indique des mesures que les parlements pourraient prendre afin d'améliorer leurs relations de travail avec les ISC et leur surveillance des activités du gouvernement. En discutant de ces questions avec les députés, les ISC doivent cependant éviter de paraître donner aux parlements des directives sur la façon de s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles. Voici les suggestions :

- Garantir dans la législation sur le contrôle d'État que l'ISC est indépendante tant du gouvernement que du Parlement. Nommer le chef de l'ISC de manière à ce qu'il jouisse d'un vaste appui au Parlement.
- Désigner un CP qui surveillera les finances de l'ISC (sans ingérence du gouvernement) et qui examinera – mais qui ne dirigera pas – son rendement.
- Préciser clairement les genres de rapports de contrôle à présenter au Parlement, mais il convient d'exercer un choix et de laisser une certaine latitude à l'ISC dans la mesure du possible.

- Informer l'ISC des intérêts du Parlement, y compris de suggestions de sujets de contrôle, mais laisser à l'ISC le soin de prendre les décisions finales en ce qui concerne les priorités de contrôle.
- Exiger que tous les rapports de contrôle soient rendus publics dans un délai raisonnable, sauf si leur diffusion est restreinte pour des raisons précises.
- Étant donné l'importance des travaux de l'ISC pour la surveillance du gouvernement par les CP, établir des règles pour le fonctionnement des CP et affecter à ceux-ci un personnel auxiliaire adéquat.
- Veiller à ce que le CP compétent soit rapidement mis au courant des rapports de contrôle de l'ISC.
- Pour maximiser l'efficacité des réunions des CP, permettre au public et aux médias d'y assister (sauf si la diffusion de renseignements est restreinte pour des raisons précises) et s'assurer de la présence des représentants de l'ISC et de l'entité contrôlée. Ces réunions peuvent être utiles pour attirer l'attention sur des problèmes constatés dans les rapports de contrôle de l'ISC. Les membres des CP devraient se préparer pour ces réunions en élaborant des questions à poser et en obtenant les renseignements supplémentaires jugés nécessaires.
- Pour maximiser l'efficacité des mesures des CP en réponse aux rapports de contrôle de l'ISC, celles-ci devraient, si cela est possible, être acceptées par tous les membres des CP. À la conclusion des réunions des CP ou en d'autres occasions, les CP peuvent juger utile de prendre eux-mêmes des mesures pour répondre aux rapports de contrôles de l'ISC. Les CP devraient demander à l'ISC une aide technique si celle-ci est utile. Le gouvernement devrait être tenu de répondre aux rapports et aux autres mesures prises par les CP et l'ISC, qui devraient effectuer un suivi des mesures.

Le deuxième ensemble de pratiques exemplaires s'adresse aux ISC et il vise à améliorer leur efficacité générale et à garantir qu'elles sont tout à fait préparées pour travailler avec leur parlement et leurs CP. Voici les suggestions :

- Établir et adopter des politiques et des normes de contrôle appropriées et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre.
- Rédiger des rapports de contrôle qui sont clairs et concis, qui donnent une image fidèle de la situation, qui reposent sur des faits réels et qui ne renferment pas de déclarations politiques.
- Adopter et appliquer des normes de déontologie appropriées.
- Accorder une attention appropriée – mais non exclusive – aux sujets de préoccupation du Parlement au moment d'établir les priorités de contrôle.
- Choisir les rapports de vérification à présenter au Parlement, c'est-à-dire lui présenter seulement les rapports qui méritent clairement son attention, et inclure une déclaration claire de la raison pour laquelle le rapport est présenté au Parlement.
- Songer à établir une unité ou une personne distincte qui coordonnerait la liaison de l'ISC avec le Parlement, faciliterait les communications et aiderait à s'assurer que l'ISC est consciente des besoins et des intérêts du Parlement.
- Effectuer un suivi des constatations précédentes et informer le Parlement des tendances à l'inaction pour ce qui est de régler des problèmes importants.

- Éviter de commenter directement les politiques du gouvernement, mais reconnaître que la communication de problèmes de mise en œuvre peut soulever des questions au sujet des politiques en cause.

Le texte intégral du rapport se trouve à
http://www.nik.gov.pl/english/documents/SAI_Par1_136.pdf. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, communiquer avec Jacek_Mazur@nik.gov.pl ou brian.vella@gov.mt.

Neuvième Assemblée générale de l'AFROSAI

Alfred Enoh, Contrôle Supérieur de l'État, Cameroun

L'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI) a tenu sa 9^e Assemblée générale à Tripoli, en Libye, du 9 au 14 septembre 2002. L'Assemblée générale, dont l'hôte était l'ISC de la Libye, a réuni des délégués de 30 ISC d'Afrique ainsi que des observateurs de la Banque africaine de développement, du Secrétariat général de l'INTOSAI et de l'ISC de France.

Préparatifs pour la 9^e Assemblée générale

Le Comité directeur de l'AFROSAI s'est réuni devant l'Assemblée générale pour examiner les rapports des organes statutaires de l'Organisation, y compris un plan d'action triennal qui a été soumis à l'approbation du Comité avant sa présentation à l'Assemblée générale pour être adopté. Le Comité a aussi reçu et approuvé les rapports du Secrétaire général et les plans de travail du comité de formation et de recherche et du Comité de rédaction du *Journal of Comprehensive Auditing* de l'AFROSAI. Un comité spécial a été créé pour trouver des moyens d'améliorer le Secrétariat général et d'harmoniser davantage les activités au sein de l'Organisation.

L'Ouverture de la 9^e Assemblée générale

À l'ouverture de la 9^e Assemblée générale, le 9 septembre 2002, le Secrétaire général du Congrès général du peuple de Libye et le Président de l'ISC de la Libye ont souhaité la bienvenue aux délégués, aux invités et aux observateurs. Leur allocution a été suivie de mots de remerciement du Président de l'AFROSAI et de la présentation d'un rapport des activités et de la situation financière de l'AFROSAI pour les exercices 1999 à 2001.

Discussion sur les thèmes techniques de l'Assemblée générale

Les participants ont discuté de trois grands thèmes : la saine gouvernance et le rôle des ISC, les ISC et les systèmes de contrôle interne et le contrôle des communautés locales. Les discussions sur ces trois thèmes reposaient sur les documents de base et les communications que les ISC sélectionnées avaient préparés en fonction de leurs expériences. La grande qualité de ces rapports a conduit à des débats fertiles et à un échange fructueux d'idées et d'expériences au cours des séances plénières qui devraient, selon les délégués, mener à l'amélioration des techniques et des procédés utilisés par les ISC d'Afrique pour le contrôle des finances publiques.

Ces discussions ont aussi mis en évidence la maturité des ISC d'Afrique dans le contexte politique actuel de ce continent, qui est marqué d'une part par la fondation de l'Union africaine et, d'autre part, par des besoins pressants et généralisés, soit l'établissement d'une règle de droit, d'un système judiciaire indépendant, la transparence dans la gestion des fonds publics et le développement durable.

Au terme des discussions sur ces thèmes, l'Assemblée a adopté un document intitulé « la Déclaration de Tripoli », qui contient les principales conclusions et recommandations de

l'Assemblée et qui sont résumées ci-dessous. Ces conclusions et recommandations ont été adoptées par les délégués à la dernière journée de l'Assemblée, le 14 septembre 2002.

Thème I : Une saine gouvernance et le rôle des ISC (rapporteur : Cameroun)

Les délégués ont reconnu que les ISC peuvent jouer un rôle essentiel dans le processus de saine gouvernance en remplissant diverses fonctions, par exemple :

- la fonction de contrôleur–gardien de la régularité, en participant à l'examen de tous les aspects légaux de la gestion administrative et financière et d'autres questions;
- la fonction de contrôleur–partenaire, en aidant les gestionnaires du gouvernement à mettre en place un processus de gestion de la qualité dans le secteur public;
- la fonction de contrôleur–facilitateur, en contribuant à la réflexion sur les principaux programmes de réforme.

Voici quelques–unes des recommandations qui ont été faites sur ce thème :

1. L'indépendance des ISC devrait être maintenue afin qu'elles puissent mieux s'acquitter de leurs rôles.
2. Les ISC devraient modifier l'étendue de leurs stratégies de contrôle pour inclure, en plus des contrôles comptables et de la conformité, l'efficacité, l'efficacé et l'économie des dépenses gouvernementales.
3. Les ISC devraient assurer le perfectionnement de leurs employés afin qu'ils puissent s'acquitter avec succès de leurs nouveaux rôles, qui sont quelque peu différents.

Thème II : Les ISC et les systèmes de contrôle interne (rapporteur : Gambie)

Les délégués ont souligné l'importance des audits internes dans la détection et la prévention de la fraude. Les contrôleurs internes complètent le rôle des ISC car ils permettent de cerner les faiblesses des contrôles internes et contribuent à l'exécution générale des responsabilités légales des ISC. Les principales recommandations liées à ce thème sont les suivantes :

1. Les ISC devraient sensibiliser les autorités pertinentes à la nécessité de créer un cadre légal adéquat pour forcer les entités publiques à mettre en place des systèmes de contrôle fiables et efficaces.
2. En évaluant les systèmes de contrôle interne des entités publiques, les ISC devraient protéger leur indépendance et leur liberté. Les dirigeants des organismes de contrôle interne devraient relever directement du dirigeant du département, du ministère ou de l'institution et ils devraient aussi maintenir leur indépendance et leur objectivité.
3. Les ISC devraient préparer et mettre à jour des guides, des manuels et des documents de travail ayant trait au renforcement et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne. Les ISC devraient élaborer des méthodes d'évaluation des systèmes de contrôle interne, les améliorer et donner une formation pertinente au personnel de contrôle.
4. Les organismes de contrôle interne devraient être tenus de fournir des copies de leurs rapports aux ISC qui, à leur tour, devraient organiser des séminaires au niveau national pour les diverses parties intéressées des entités publiques afin de les sensibiliser et de mettre en place des systèmes de contrôle interne efficaces.
5. Les ISC devraient examiner les compétences techniques et le professionnalisme du personnel de contrôle interne pour s'assurer qu'il produit des rapports et des recommandations de qualité supérieure, conformes aux normes reconnues et veiller à l'efficacité générale.

Thème III : Contrôle des communautés locales (rapporteur : Éthiopie)

Compte tenu de l'importance des administrations locales décentralisées pour le développement économique et la démocratie de la plupart des États africains, les délégués ont recommandé que les ISC effectuent, à intervalles réguliers, des contrôles de ces communautés. Voici quelques-unes des autres recommandations :

1. Les autorités gouvernementales devraient appuyer les communautés locales dans l'exécution de leurs tâches en leur fournissant les ressources humaines et financières nécessaires.
2. Les ISC devraient élaborer des programmes efficaces pour examiner le rendement des communautés locales et en faire le suivi.
3. Les ICS devraient établir des relations travail positives avec les parties intéressées en leur soumettant des rapports en temps utile, de manière qu'elles puissent prendre des mesures appropriées fondées sur les recommandations contenues dans les rapports.
4. Les ISC devraient exécuter des contrôles du rendement des communautés locales afin de pouvoir faire des recommandations concernant l'efficacité, l'efficacé et l'économie, et en faire rapport.

La 9^e Assemblée générale de l'AFROSAI a aussi recommandé que les gouvernements africains :

- tiennent compte des recommandations de la « Déclaration de Tripoli » et encouragent les organisations internationales et régionales spécialisées à soutenir les ISC dans leurs efforts pour promouvoir une saine gouvernance dans les pays africains;
- consolident la situation organisationnelle, matérielle et financière des ISC et leur mandat;
- prennent conscience du fait qu'un contrôle efficace est indispensable à une saine gouvernance de la gestion des biens publics et qu'il constitue un facteur tout aussi déterminant de la crédibilité du gouvernement;
- adhèrent clairement aux principes de base d'une saine gouvernance : la transparence de la gestion publique, la reddition de comptes et la participation collective à la prise de décision.

Clôture de l'Assemblée générale

Pour la 10^e Assemblée générale, en 2005, les délégués ont élu la Côte d'Ivoire comme pays hôte et choisi les trois thèmes techniques : indépendance des ISC, contrôle de la privatisation, contrôle environnemental. L'Assemblée générale a aussi décidé de la composition du nouveau Comité directeur de l'AFROSAI : Libye – Président; Burkina Faso — Premier Vice-président; Côte d'Ivoire — Second Vice-président; Secrétaire général — Togo; Algérie, Cameroun, Zambie, Tunisie et Égypte — membres.

L'Assemblée a aussi élu les nouveaux contrôleurs externes de l'AFROSAI pour les exercices 2002 à 2005 et admis de nouveaux membres (les Cours des comptes de l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain et de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale).

Activités sociales

En plus des séances de travail, l'ISC de la Libye a organisé diverses activités culturelles et sociales pour les délégués, qui comprenaient des visites des principaux sites culturels de

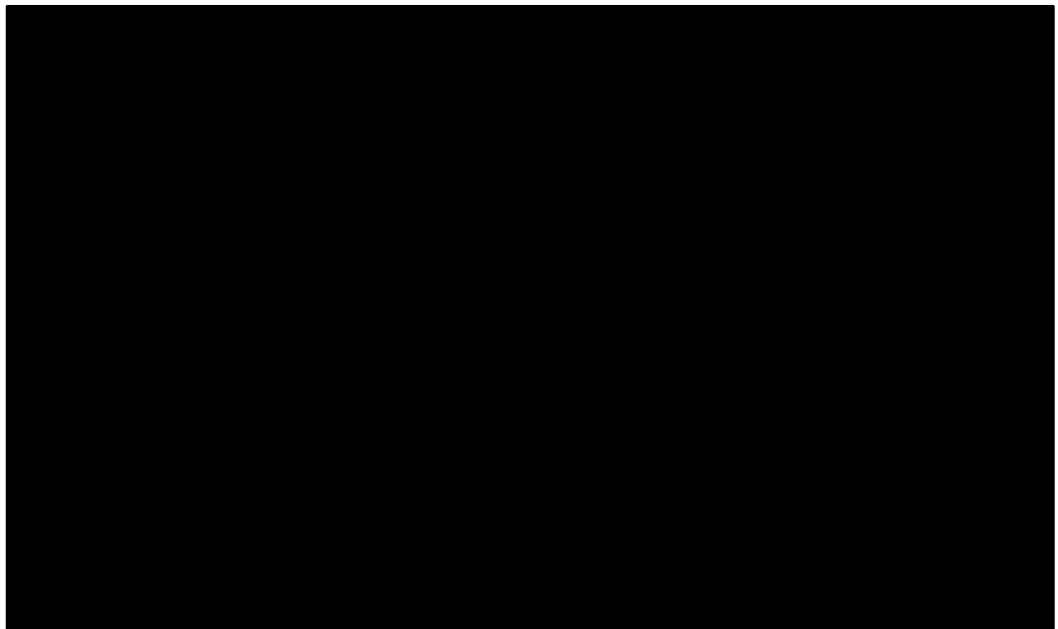
Tripoli et de réalisations culturelles et industrielles de la Grande Jamahiriya libyenne. Ces activités ont permis aux délégués d'échanger et de mieux connaître le peuple libyen.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec la Jamahiriya arabe libyenne, B.P. 906, Tripoli. Téléphone : ++218 (21) 36 11 515; télécopieur : ++218 (21) 444 68 33.

La XII^e Assemblée de l'OLACEFS à Mexico

par Linda Sellevaag, Rédactrice adjointe, *Revue internationale de la vérification des comptes publics*

Du 24 au 28 septembre 2002, les délégués des ISC de toute l'Amérique latine se sont réunis à Mexico, au Mexique, à l'occasion de la XII^e Assemblée de l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes (OLACEFS). L'ISC du Mexique, l'Institution supérieure de contrôle de la Fédération du Mexique, était l'hôte de l'Assemblée. Les pays participants étaient l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, l'Équateur, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, Panama, le Pérou, Porto Rico, le Portugal, le Salvador et le Venezuela. Les observateurs comptaient des représentants du Secrétariat général et de l'Initiative de développement de l'INTOSAI, de la Banque mondiale, de l'EUROSAI, de la Cour des comptes européenne et de la Revue.



Don Arturo González de Aragün, Vérificateur général du Mexique, préside la cérémonie inaugurale de la XII^e Assemblée de l'OLACEFS.

La cérémonie inaugurale

Lors de la cérémonie inaugurale, l'honorable Vicente Fox Quesada, Président du Mexique, a souhaité la bienvenue aux délégués, soulignant les liens historiques, la coopération et le sentiment de fraternité qui unissent le Mexique aux autres pays de l'hémisphère et de partout dans le monde. Il a fait ressortir l'importance du mandat des ISC au regard du développement de chacun des pays et l'engagement de son gouvernement à assurer l'indépendance et les ressources nécessaires pour que l'ISC du Mexique s'acquitte de sa tâche. Dans ses observations préliminaires devant l'Assemblée, M. Genaro Matute Mejía, Contrôleur général du Pérou et Président de l'OLACEFS, a remercié l'ISC du Mexique de l'excellence dont elle avait fait preuve dans l'organisation de l'Assemblée. Il a également

brossé un tableau de l'importance que revêt le rôle changeant de l'OLACEFS depuis sa fondation en 1965 et les valeurs communes qui unissent les ISC : indépendance, transparence au service à la démocratie et lutte contre la fraude et la corruption. Don Arturo González de Aragün, Vérificateur général du Mexique, a repris ces thèmes et insisté lui aussi sur l'importance du mandat que partagent les ISC de l'Amérique latine, soit contribuer à faire en sorte que l'incompétence, l'irresponsabilité et la corruption ne soient pas la norme des gouvernements de la région au cours du 21^e siècle. Après la cérémonie d'inauguration, Francisco Barrio Terrazas, Secrétaire du Bureau de la vérification et du développement administratif du gouvernement du Mexique, a exposé le programme de lutte contre la corruption du gouvernement, qui s'articule autour de trois axes (aspect punitif, aspect préventif et aspect instructif).

Exposés à thème technique

La XII^e Assemblée de l'OLACEFS était axée sur trois thèmes. Dans les allocutions de la séance plénière, on a présenté chacun des thèmes. Par la suite, les délégués ont discuté de questions d'ordre technique et professionnel connexes des principaux documents et d'autres exposés. Forts des conclusions qu'ils ont tirées, les délégués ont élaboré et approuvé des recommandations à l'égard de chaque thème.

Thème 1 : L'expérience des ISC dans la vérification des travaux publics

Lors des discussions sur ce thème, le Brésil a joué le rôle de coordonnateur, la République dominicaine, de modérateur, et le Guatemala, de rapporteur. Les présentateurs ont discuté du cadre réglementaire régissant les travaux publics, du processus de vérification (les travaux préparatoires, l'examen postérieur aux missions et la vérification simultanée) et de l'objectif (améliorer la transparence des dépenses publiques). Les conclusions et les recommandations insistaient sur la nécessité :

- d'avoir recours aux services de spécialistes des questions techniques pour ce type de vérification;
- non seulement de s'attacher au respect des lois et des règlements, mais également d'examiner les instruments qui orientent la planification globale des travaux publics et la protection de l'environnement;
- de lutter avec rigueur contre toute forme de corruption que ce type de vérification met au jour.

Thème 2 : La vérification des systèmes d'information

Lors des discussions sur ce thème, la Colombie a joué le rôle de coordonnateur, Cuba, de modérateur, et le Venezuela, de rapporteur. Les présentateurs ont mis en évidence les nouveaux défis que posent l'évolution rapide de la technologie et l'interdépendance croissante à l'ère du gouvernement en direct. Parmi les conclusions et recommandations, mentionnons les suivantes :

- Les ISC devraient promouvoir le perfectionnement, les activités d'enquête, et la révision des méthodes de vérification, car elles manquent encore d'expérience dans ce domaine.
- Les vérificateurs devraient moderniser leur approche et utiliser dans leurs travaux les outils informatiques, car les ISC de demain ne pourront fonctionner sans eux.
- Les ISC devraient envisager l'adoption de normes internationales visant à prévenir la fraude dans les systèmes gouvernementaux.

Thème 3 : Le renforcement des ISC : expériences et plans d'action proposés

Lors des discussions sur ce thème, le Costa Rica a joué le rôle de coordonnateur, l'Équateur, de modérateur, et la Bolivie, de rapporteur. Parmi les conclusions et recommandations, mentionnons les suivantes :

- Les ISC devraient participer activement à la révision de leur mandat législatif afin de s'assurer que toute modification qui y est apportée est conforme aux exigences de la société et qu'elle renforce leur indépendance.
- Le processus de modernisation des ISC devrait être accompagné d'une meilleure gestion dans les entités qu'elles vérifient.
- Les ISC devraient jouer un rôle dynamique dans le renforcement du contrôle interne dans le secteur public afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la gestion des affaires publiques.

Questions administratives

Au cours de la séance sur les affaires courantes, tenue le dernier jour de l'Assemblée, les délégués ont procédé à l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau secrétariat général de l'OLACEFS, conformément aux modifications qui avaient été approuvées lors de l'Assemblée générale de 2001. Le Venezuela a été élu à la présidence de l'OLACEFS pour un mandat de deux ans. M. Clodosbaldo Russián, Contrôleur général du Venezuela, est le nouveau Président de l'OLACEFS. Le Panama accueille le Secrétariat de l'OLACEFS pour un mandat de six ans. Cuba, pays où fut établi l'INTOSAI en 1953, sera l'hôte de l'Assemblée de l'OLACEFS en 2003, année qui marquera le 50^e anniversaire de l'INTOSAI.

Autres activités

Au terme de l'Assemblée générale, les délégués et les représentants invités ont visité les anciennes pyramides de Teotihuacan, à la périphérie de Mexico.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Secrétariat général de l'OLACEFS, c/o Contraloría General, Av. Balboa y Av. Federico Boyt, Apartado 5213, Zona 5, Ciudad de Panama; téléphone : ++507 264 00 59; télécopieur : ++507 269 00 94; courriel : centrodeinformacion@contraloria.gob.pa; Internet : www.contraloria.gob.pa.

18^e Conférence générale des vérificateurs généraux du Commonwealth

Par Alberta Ellison, Rédactrice adjointe, *Revue internationale de la vérification des comptes publics*

Du 7 au 9 octobre 2002, les vérificateurs généraux des pays du Commonwealth se sont réunis à Kuala Lumpur (Malaisie) pour discuter de nouvelles visions de la vérification dans le secteur public. Les délégués représentaient l’Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, l’Australie, les Bahamas, le Bangladesh, le Botswana, le Brunei Darussalam, les îles Caïmans, le Cameroun, le Canada, Chypre, les îles Cook, Fidji, la Gambie, le Ghana, l’Inde, le Kenya, Kiribati, le Lesotho, la Malaisie, le Malawi, les Maldives, Malte, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, l’Ouganda, le Royaume-Uni, les Seychelles, la Sierra Leone, le Sri Lanka, le Swaziland, la Tanzanie, les Tonga, Tuvalu, et le Zimbabwe. Des observateurs du Secrétariat de l’INTOSAI (Autriche) et de la Revue ont également participé à la Conférence.

Cérémonie d’ouverture

Le vérificateur général de la Malaisie, Y.Bhg. Datuk Hadenan bin Abdul Jalil, a ouvert officiellement la conférence lundi matin. Dans son allocution, il a souligné que le rôle des vérificateurs dans le secteur public est, dans de nombreux cas, tenu pour acquis. On s’attend à ce que les vérificateurs soient les « chiens de garde » et les gardiens des personnes chargées de gérer les fonds publics. Les vérificateurs vérifient et examinent toutes les opérations financières, ce qui leur permet de déterminer si les gestionnaires du secteur public ont pris les mesures nécessaires pour que les fonds publics soient utilisés de façon économique, efficiente et efficace et en conformité avec les règles et règlements. Ce rôle traditionnel demeurera la responsabilité principale des vérificateurs du secteur public.

Discussions

Les discussions ont porté sur les trois thèmes suivants :

Thème I : Privatisation des activités de l’État (Conférencier : Australie; président : Malaisie; panélistes : Canada, Zimbabwe et Malaisie)

Ce thème était axé sur l’élargissement du rôle des ISC dans la protection de l’intérêt public et l’évaluation objective de l’administration par le secteur privé d’activités gouvernementales. On a convenu que les ISC font face à un grand nombre de questions et problèmes communs dans la vérification des projets privatisés. Parmi les questions relevées, il y avait entre autres (1) les aspects juridiques dont les ISC doivent tenir compte au moment de vérifier des projets privatisés, (2) les méthodes comptables adoptées par l’organisme d’exécution pour les projets, (3) la décision de l’ISC d’effectuer ou non une vérification avant ou après les projets, (4) la question de savoir si les intérêts du public et des travailleurs ont été dûment pris en considération dans les projets privatisés, (5) le manque de compétences nécessaires pour effectuer la vérification efficacement, (6) la question de savoir si l’ISC a un accès sans

restriction aux dossiers des projets privatisés et, (7) la participation de l'ISC à la planification des politiques gouvernementales et au processus décisionnel.

Plusieurs sujets de préoccupation ont été cernés et discutés, dont le manque d'analyses détaillées de la viabilité des projets avant la prise de décisions finales; le mauvais choix quant à l'entreprise chargée de réaliser les projets privatisés; la surveillance insuffisante par les organismes gouvernementaux des projets privatisés; la non-réalisation des objectifs de la privatisation; et les lacunes dans les ententes de privatisation entre le gouvernement et les apparentés.

Thème II : Le rôle des ISC dans le passage de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice pour la communication de l'information financière (Conférencier : Nouvelle-Zélande; président : Ghana; panélistes : Afrique du Sud, Maurice et un représentant de PricewaterhouseCoopers)

Les ISC se sont entendues sur les points suivants : (1) la comptabilité d'exercice permettra de fournir aux utilisateurs finaux des rapports financiers plus informatifs et de plus grande qualité; (2) une modification du système comptable devrait comprendre un débat par les législateurs pour garantir un engagement plus positif et plus sérieux de la part des entités vérifiées; (3) des principes directeurs sont nécessaires avant la participation des ISC à ce processus de modification; (4) un personnel de vérification qualifié et expérimenté est nécessaire dans un environnement de comptabilité d'exercice et; (5) comme l'évaluation des actifs présente des difficultés, il faut appliquer une méthode d'évaluation uniforme.

De plus, on a noté que les réformes comptables se font très rarement sans appui politique vigoureux ni volonté politique. Pour conclure, le panel a déterminé (1) que les organismes comptables situés dans des pays en développement devraient jouer un rôle actif dans le processus des réformes comptables, (2) que les conséquences financières devraient être prises en considération dans toute décision de passer à la comptabilité d'exercice et (3) que des lignes directrices devraient être publiées pour aider les ISC à remplir à leur rôle dans la gestion de ce changement.

Thème III : La participation des ISC à l'élaboration des systèmes : possibilités et risques (Conférencier : Royaume-Uni; président : Sri Lanka; panélistes : Canada, Inde et un représentant de l'unité de planification de la gestion et de la modernisation de l'administration de la Malaisie)

Le thème III était axé sur la gestion des lacunes qui provoquent l'échec des projets informatiques gouvernementaux. Les discussions ont permis de conclure que les ISC doivent adopter une approche plus proactive lorsqu'elles vérifient des projets informatiques. Elles auront ainsi la possibilité d'ajouter de la valeur au processus de vérification et d'assurer la qualité à diverses phases du projet. La plupart des ISC estiment que la participation aux vérifications de l'élaboration des systèmes ne peut être assurée que si un personnel suffisamment qualifié est disponible, étant donné que les vérifications de ce genre exigent une planification complexe, des efforts de coordination importants et des connaissances spécialisées propres aux projets.

Conclusions

Le Vérificateur général de la Malaisie a terminé la conférence en insistant sur les questions clés ci-dessous, liées aux trois thèmes.

- Bien que les opinions sur le rôle des ISC dans les vérifications des services publics privatisés divergent, ces vérifications sont néanmoins nécessaires, et les vérificateurs

devraient communiquer une information objective sans compromettre leur indépendance.

- Peu d'organismes sont en mesure de passer de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice. Les gouvernements continuent d'avoir des réserves au sujet de l'adoption de la comptabilité d'exercice en raison de facteurs relatifs au coût, à la législation et aux comptes.
- En ce qui concerne les vérifications informatiques, les vérificateurs doivent améliorer leurs connaissances et leurs compétences et ils doivent aussi adapter leurs méthodes de vérification au nouvel environnement informatique.

Enfin, le Vérificateur général de la Malaisie a indiqué que les ISC situées dans les pays du Commonwealth doivent déterminer si elles conserveront leurs rôles traditionnels ou si elles assumeront le rôle plus proactif de conseiller du secteur public.

Pour obtenir plus de renseignements sur la conférence, veuillez communiquer avec le Bureau du vérificateur général de la Malaisie, Level 9, Block D2, Pusat Pentadbiran Kerajaan Persekutuan, Malaisie – 62502 Putrajaya (courriel : jbaudit@audit.gov.my).

Profil : L'Inspection générale d'État du Burkina Faso

par Marie Andrée Kabore, Inspecteur d'État, Inspection générale d'État

Le Burkina Faso, auparavant la Haute-Volta, est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, limité au nord par le Mali, au nord-est par le Niger et au sud par le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte-d'Ivoire. Ancienne colonie française, le Burkina Faso a accédé à l'indépendance en 1960.

Histoire de l'Inspection générale d'État

L'Inspection générale d'État ou IGE est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques du Burkina Faso. Deux institutions l'ont précédé : le Service d'inspection générale des finances, qui existe toujours, et le Service d'inspection générale des affaires administratives, qui lui n'existe plus. En novembre 1988, une nouvelle structure de contrôle des finances publiques a été créée, le Commissariat général du contrôle des finances d'État. La Constitution de 1991 et la législation de mise en application adoptée en mai 1993 ont établi l'Inspection générale d'État et l'ont placée sous l'autorité du Premier ministre.

Indépendance

Bien que l'Inspection générale d'État relève du Premier ministre, les inspecteurs d'État sont indépendants des administrations, des services et des autres entités qu'ils vérifient. Les inspecteurs peuvent en toute liberté évaluer les faits qu'ils examinent et tirer leurs propres conclusions.

Tâches

En vertu de la loi, l'Inspection générale d'État est chargée :

- de contrôler dans tous les services publics de l'État, des collectivités publiques locales, les établissements et tout organisme national investi d'une mission de service public, l'observation des textes législatifs et réglementaires qui en régissent le fonctionnement administratif, financier et comptable;
- d'étudier la qualité du fonctionnement et de la gestion de ces services;
- de vérifier l'utilisation des crédits publics et la régularité des opérations des administrateurs, des ordonnateurs, des comptables et régisseurs de deniers et matières;
- de proposer toutes mesures susceptibles de renforcer la qualité de l'Administration publique.

En mai 1995, un décret a accordé à l'Inspecteur général de l'État ainsi qu'aux inspecteurs d'État le pouvoir de remplir ces fonctions et exige d'eux qu'ils se conforment à certaines normes éthiques.

Organisation

Afin qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions, l'IGE possède un cabinet doté d'un secrétariat; un service de documentation, des TI, des communications et du protocole. En

outre, le Secrétariat général est chargé de l'administration et de la coordination technique des départements qui relèvent de l'IGE. Ses fonctions incluent, entre autres :

- la préparation du programme d'activités annuel de l'IGE;
- le maintien de rapports de collaboration avec les bureaux de contrôle des départements ministériels;
- la responsabilité du perfectionnement continu des inspecteurs d'État;
- la préparation du rapport d'activités annuel.

L'IGE compte ainsi trois départements à caractère technique; le Département de l'administration et des Finances; le Département du contrôle des entreprises publiques et parapubliques et des entreprises mixtes; le Département de contrôle des projets, des programmes et des organisations non gouvernementales.

Dans ce secteur, chaque département doit :

- amorcer une enquête dès que l'on décèle une irrégularité dans la gestion des fonds publics;
- ordonner la mise en œuvre de toutes les mesures préventives et protectrices jugées nécessaires;
- collaborer avec les autorités judiciaires afin d'éviter qu'il y ait quelque apparence de pratique répréhensible dans la gestion des fonds publics ou dans celle des biens ou du matériel acquis au moyen des fonds publics.

Le Département de l'administration et des finances est chargé de la gestion administrative et financière de l'IGE.

Le personnel

L'Inspection générale d'État du Burkina Faso a un effectif de 50 employés, dont 20 sont des inspecteurs d'État. Afin d'être sélectionnés, les candidats doivent posséder les qualités et compétences suivantes : probité, santé, aptitudes intellectuelles et expérience professionnelle (au moins dix années de service dans l'administration publique).

À l'heure actuelle, l'Inspection est dirigée par l'Inspecteur général, M. Léopold André Joseph Ouedraogo. Depuis l'établissement de l'Inspection en novembre 1988, trois vérificateurs généraux l'ont précédé : M. Étienne Traore, M. Arzouma Alphonse Ouedraogo et M. Laurent Emmanuel Salembere.

À l'Assemblée générale de l'AFROSAI à Ouagadougou, au Burkina Faso en octobre 1999, M. Ouedraogo s'est vu confier la présidence de l'Organisation et de son Comité directeur pour une durée de trois ans. Le Burkina Faso est également membre du Comité directeur de l'INTOSAI depuis le dernier INCOSAI qui s'est tenu à Séoul, en Corée du Sud, en octobre 2001.

Les rapports publiés

L'Inspecteur général d'État présente des rapports périodiques et un rapport général annuel au Premier ministre qui, ultérieurement, l'informe des mesures prises à l'égard des recommandations des rapports. Depuis sa création, l'Inspection générale d'État a produit 135 rapports, soit une moyenne de 15 par année. De plus, tous les Services d'inspection générale et d'inspection technique doivent envoyer des exemplaires de leurs rapports à l'Inspection générale d'État.

Perspectives d'avenir

L'Inspection générale d'État s'est fixé les objectifs suivants pour l'avenir :

- réviser la loi et tous les textes réglementaires régissant l'Inspection générale d'État dans le but de les adapter aux réalités nationales et au contexte international, autrement dit, dans le but d'élargir le mandat de l'IGE;
- mettre en œuvre les recommandations du plan d'action visant le renforcement de la gestion des dépenses budgétaires de 2002–2004;
- mettre en place un réseau électronique reliant tout le Bureau.

À cette fin, des initiatives ont été entreprises avec l'aval du ministère de l'Économie et des Finances dans le but de :

- favoriser et assurer l'accès aux rapports d'inspection dans les limites prévues par la législation;
- rendre plus efficaces les suivis des inspections de la gestion des subventions accordées aux administrations établies par la loi;
- réviser les instruments juridiques régissant le Bureau de contrôle d'État afin de lui confier la responsabilité de la lutte contre la corruption;
- voir au bon fonctionnement du comité responsable de la surveillance du suivi des recommandations de l'Inspection générale d'État et à la diffusion de ses travaux;
- instaurer, à l'intention du Premier ministre, la publication d'un rapport annuel d'activités du Bureau de contrôle d'État;
- établir des relations plus étroites entre les vérificateurs de l'Inspection générale d'État et le service de contrôle interne de chaque ministère (Inspection générale des finances et Inspections techniques des ministères).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'Inspection générale d'État, 01 B.P. 617, Ouagadougou 01, Burkina Faso; tél. :++226 30 10 91; téléc. :++226 30 57 04.

Publications à signaler

Deux nouvelles publications de l'Institut des vérificateurs internes pourraient être utiles aux lecteurs de la *Revue*. *Performance Auditing : A Measurement Approach*, de Ronell Raam et Stephen Morgan, propose un nouveau coup d'œil sur les caractéristiques de la vérification de gestion. Qu'est-ce que c'est? Quelle en est l'utilité pour les citoyens et les contribuables? En quoi consiste-t-elle? Les chapitres 1 à 6 présentent des renseignements qui seront précieux pour les gens qui enseignent les principes fondamentaux de la vérification de gestion ou qui mettent en place une fonction de vérification de gestion dans un organisme gouvernemental. Les chapitres 5 à 18 s'adressent aux personnes qui élaborent des programmes de formation en milieu de travail pour les services de vérification de gestion, assurent l'encadrement informel des nouveaux membres d'une équipe de vérification de gestion ou ne connaissent pas encore le domaine. Les chapitres 19 à 24 sont à conseiller aux personnes qui veulent apprendre à rédiger, examiner ou utiliser des rapports de vérification ou améliorer leurs rapports.

De nombreux vérificateurs tiennent la rédaction des rapports pour la partie la plus difficile de leur travail. Même les bons rédacteurs ont parfois du mal à transformer les résultats des vérifications sur le terrain en rapports écrits efficaces. De même, il peut s'avérer très difficile pour les directeurs et les gestionnaires de superviser la préparation et la révision des rapports. La publication *Designing and Writing Message-based Audit Reports*, de Sally F. Cutler, propose un compte rendu actuel et réfléchi qui intéressera la plupart des vérificateurs. Par exemple, le chapitre d'introduction analyse huit types d'auditoires pour les rapports de vérification et présente leurs besoins et leurs attentes. D'autres chapitres traitent d'aspects importants comme la préparation du rapport, la qualité de la rédaction, les stratégies d'examen et de révision des rapports, les rapports multimédias ainsi que les rapports d'experts-conseils. Pour obtenir une de ces deux publications, communiquer avec l'Institut des vérificateurs internes au

1-877-867-4957 aux États-Unis, ou au 1-770-442-8633, poste 275, ailleurs. Courriel : iapubs@pbd.com, site Web : www.theiia.org.

Dans le cadre de son programme continu visant à rehausser la qualité des rapports financiers dans le secteur public et à accroître la transparence au sein des gouvernements à l'échelle mondiale, le Comité du secteur public de la Fédération internationale des comptables (IFAC) a publié deux nouvelles normes comptables internationales pour le secteur public, IPSAS 19 et IPSAS 20. L'IPSAS 19, *Provisions, Contingent Liabilities and Contingent Assets*, traite des provisions, des passifs et des actifs éventuels. Elle définit les critères à appliquer pour comptabiliser et présenter les provisions, les actifs et les passifs, ainsi que les règles pour les mesurer. La norme ne concerne pas les provisions et le passif éventuel résultant d'avantages sociaux comme les pensions de vieillesse, les prestations pour enfants et le secours aux sinistrés. L'IPSAS 20, *Related Party Disclosures*, oblige les entités à révéler l'existence de relations d'apparement lorsqu'on est en présence de contrôle et à donner de l'information sur les transactions entre les parties apparementées hors des échanges normaux fournisseur-client. Par ailleurs, elle exige la communication de certaines transactions avec les principaux gestionnaires et leurs proches parents. Les deux normes sont publiées sur le site Web de l'IFAC (www.ifac.org) et peuvent être téléchargées gratuitement. Les lecteurs de la *Revue* peuvent aussi se procurer un exemplaire papier des normes en communiquant avec la Fédération internationale des comptables, à l'adresse suivante : 535 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, New York 10017, États-Unis.

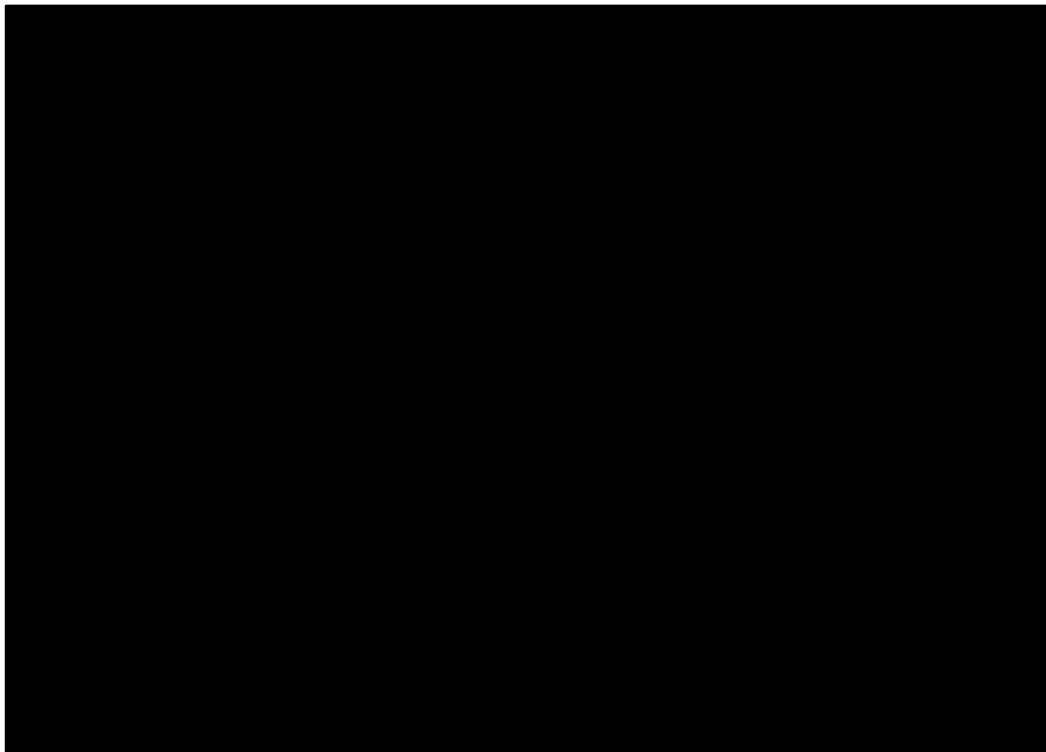
Le Bureau du vérificateur général du Pakistan a publié un nouveau numéro du journal *PERFORMIT*, vol. XXI, n° 4. Le journal *PERFORMIT* est consacré à la vérification comptable et de gestion dans le secteur public, à l'évaluation du rendement, à la comptabilité publique, à la gestion des finances publiques et à des domaines connexes. Voici quelques-uns des articles que propose ce numéro : « Entering the 21st Century : Institutional Strengthening of the Department of the Auditor-General

of Pakistan », « Performance of the Administration Wing », « Fighting Corruption : The Role of the Government Auditor », « Significance of Accounting Reform for Public Expenditure Management » et « Audit of Consultancies ». *PERFORMIT* paraît tous les trimestres et les personnes qui souhaitent se le procurer sont priées de s'adresser à : Director General, Performance Audit Wing, Department of the Auditor-General of Pakistan, PT&T Audit Building, Mauj-e-Darya Road, Lahore-54550 Pakistan. Téléphone : 92-42-9212044.

Selon les conclusions d'un nouveau rapport de l'OCDE, faire participer les citoyens à la formulation des politiques c'est investir dans la bonne gouvernance, renforcer la confiance du public envers le gouvernement et donner plus de moyens aux citoyens, à condition que le gouvernement sache ce qu'il demande à ses citoyens et pourquoi il le fait. La publication *Des citoyens partenaires : information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques* se penche sur les efforts déployés par les gouvernements pour faire participer ses citoyens aux décisions et devenir, comme on le leur demande, plus transparents, responsables et ouverts, en facilitant l'accès des citoyens à l'information, en les consultant et en leur donnant la chance de participer activement à la formulation des politiques. Le rapport présente les expériences de différents pays, donne des pratiques exemplaires et souligne les stratégies novatrices mises de l'avant dans certains pays de l'OCDE, qui misent dans certains cas sur les nouvelles technologies d'information et de communications. Un autre rapport de l'OCDE, *Impliquer les citoyens : l'information, la consultation et la participation du public dans le processus de prise de décision* est une source unique de données comparatives sur les mesures permettant de faciliter l'accès des citoyens à l'information et la participation de ces derniers à l'élaboration des politiques. La publication présente un cadre global pour examiner les expériences des différents pays, des pratiques exemplaires et des stratégies novatrices. Pour obtenir un de ces deux rapports, communiquer avec : OCDE/PUMA, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16 France. Télécopieur : 33-1-45.24.87.96.

DANS LE CADRE DE
 L'INTOSAI

Le Comité directeur trace un plan dynamique à la 50^e réunion



Les membres du Comité directeur à Vienne

Les membres du Comité directeur de l'INTOSAI se sont réunis à Vienne, en Autriche, pour leur 50^e réunion, et ont pris certaines décisions pour positionner l'INTOSAI afin qu'elle soit en mesure de relever les nombreux défis auxquels l'organisation et les ISC membres sont confrontées. Les représentants des pays membres suivants du Comité ont mené des discussions et des débats animés au cours de cette rencontre de deux jours, tenue les 16 et 17 octobre 2002 : Corée (président), Hongrie (premier vice-président), Arabie Saoudite (second vice-président), Autriche (secrétaire général), Antigua-et-Barbuda, Brésil, Burkina Faso, Égypte, États-Unis, Inde, Japon, Norvège, Pérou, Portugal, Royaume-Uni, Tonga, et Tunisie. Les ISC de la Belgique, du Canada, de la France, du Mexique et de la Suède se sont jointes aux participants en tant qu'observatrices et pour rendre compte des progrès réalisés par leurs commissions; la Cour européenne des comptes avait également envoyé trois observateurs.

Parmi les nombreuses décisions importantes prises par le Comité

1. L'admission de la nouvelle ISC du Cambodge au sein de l'INTOSAI, ce qui porte le nombre de membres à 185 pays.
2. La création d'un groupe de travail sur le blanchiment d'argent qui sera chargé d'étudier le rôle que les ISC peuvent jouer pour aider à prévenir et à détecter le blanchiment d'argent à

l'échelle internationale. La première réunion du Groupe de travail – créé sur une proposition initiale du vérificateur général de la Russie au congrès de l'INTOSAI de Séoul en 2002 – doit se tenir à St-Petersbourg, en Russie, à la fin de juillet 2003.

3. L'élimination des frais de 5 \$US d'abonnement à la *Revue internationale de vérification des comptes publics* et la diffusion par voie électronique de la *Revue* afin de joindre de manière plus efficiente un auditoire plus vaste. La *Revue* continuera d'être imprimée et diffusée sur papier également.
4. Le choix des thèmes du Congrès de l'INTOSAI de 2004 qui se tiendra à Budapest. Le thème I portera sur la coopération bilatérale et multilatérale entre les ISC en matière de contrôle conjoint, de formation, d'établissement de capacité et de partage des connaissances; la présidence du thème sera assurée par le National Audit Office du Royaume-Uni. Le thème II portera sur la coordination des efforts de contrôle entre les organismes nationaux, régionaux, locaux et autonomes; la présidence de ce thème sera assurée par le Bureau du vérificateur général du Canada.
5. L'acceptation de l'offre du Mexique de tenir le congrès de 2007.
6. L'appui de la Commission des normes de contrôle d'entreprendre, avec la Fédération internationale des comptables, la révision des normes internationales d'audit et de solliciter des fonds de la Banque mondiale pour financer ces travaux. Au moment où la *Revue* allait sous presse, des indications permettaient de croire que la Banque accepterait de financer les travaux de la Commission!
7. L'adoption du rapport du Groupe de travail pour la planification stratégique, y compris le cadre de planification stratégique proposé pour l'INTOSAI.

Pour obtenir les rapports complets des commissions, groupes de travail et autres programmes de l'INTOSAI, prière de communiquer avec les ISC présidentes ou avec le Secrétariat général :

- Normes de contrôle : Bureau de vérification national de la Suède, int@rrv.se
- Normes comptables : General Accounting Office des États-Unis, el@gao.gov
- Contrôle interne : Cour des comptes de la Belgique, internalcontrol@ccrek.be
- Dette publique : Bureau de vérification national du Mexique, jmanjarrez@asf.gob.mx
- Vérification informatique : Bureau du contrôleur et du vérificateur général de l'Inde, pdrir@cag.delhi.nic.in
- Évaluation de programme : Cour des comptes de France, dlamarque@hn.ccomptes.fr
- Vérification environnementale : Bureau du vérificateur général du Canada, thompsrc@oag-bvg.gc.ca
- Privatisation : National Audit Office du R.-U., bruce.bedwell@nao.gsi.gov.uk
- Initiative de développement de l'INTOSAI/IDI : idi@idi.no
- Revue internationale de vérification des comptes publics : el@gao.gov
- Sous-commission pour l'indépendance : Bureau du vérificateur général du Canada (voir ci-dessus)
- Groupe de travail sur les organisations internationales : Bureau du vérificateur général de la Norvège, per.engeseth@riksrevisjonen.no
- Groupe de travail pour la planification stratégique : General Accounting Office des É.U., niemic@gao.gov
- Secrétariat général de l'INTOSAI : intosai@rechnungshof.gv.at
- Congrès de l'INTOSAI de 2004, hôte : Hongrie, timarm@asz.hu

De plus, vous trouverez ci-dessous plus de nouvelles sur les travaux relatifs aux normes de contrôle de l'INTOSAI en collaboration avec la Fédération internationale des comptables, ainsi que le cadre de planification stratégique de l'INTOSAI. Nous invitons les ISC et toutes les parties intéressées à nous faire parvenir des commentaires sur le cadre de planification stratégique par courriel à l'adresse nie-mic@gao.gov ou par télécopieur au 1-202-512-4021, au plus tard le 1^{er} mars 2003.



Nouvelles des normes de contrôle de l'INTOSAI

Au cours de la réunion du Comité directeur de l'INTOSAI tenue à Vienne en octobre 2002, la Commission des normes de contrôle (CNC) a présenté l'état des travaux qui lui ont été confiés au XVII^e INCOSAI à Séoul. Jusqu'en 2004, les principaux projets de la CNC sont les suivants :

- établir des lignes directrices pour la mise en œuvre du contrôle de gestion (un exposé-sondage a été envoyé à tous les membres de l'INTOSAI en décembre et les lignes directrices sont affichées sur les sites Web de l'INTOSAI et du Bureau national de vérification de la Suède);
- mener une enquête en 2003 en collaboration avec la sous-commission pour l'indépendance;
- préparer une bibliographie Web;
- créer un site Web pour la Commission;
- établir des lignes directrices pour la mise en œuvre du contrôle financier.

Établissement de lignes directrices sur le contrôle financier

Conformément aux mandats reçus lors des INCOSAI de Montevideo et de Séoul (en 1998 et en 2001 respectivement), le CNC doit diriger les travaux d'élaboration des lignes directrices sur le contrôle financier qui fourniront une orientation approfondie sur les normes de

contrôle de l'INTOSAI. Ces lignes directrices ajouteront un quatrième niveau à la hiérarchie des normes de l'INTOSAI (la Déclaration de Lima, le code d'éthique et les normes de contrôle). Les normes internationales reconnues (ISA) de la Fédération internationale des comptables (IFAC) seront utilisées pour ce projet.

Avec le concours des spécialistes des ISC (tant de la CNC que de l'INTOSAI dans son ensemble), la CNC participera aux travaux du Conseil international des normes d'audit et de certification (IAASB) de l'IFAC et de ses groupes de travail pour veiller à ce que, dans la mesure du possible, les normes établies tiennent compte des conditions propres au contrôle dans le secteur public. Lorsqu'il y a lieu, la CNC produira des avis de pratiques afin de préciser comment ces normes pourront s'appliquer au secteur public. La CNC doit aussi rédiger de nouvelles lignes directrices dans des domaines qui ne sont pas touchés par l'IFAC. Les lignes directrices de l'INTOSAI comprendront l'ISA et l'avis de pratiques ou de nouvelles lignes directrices rédigées par la CNC.

Structure du projet

Le Comité directeur a approuvé la proposition de la CNC, à savoir un plan de travail et une structure de projet pour l'élaboration de lignes directrices sur le contrôle financier. La CNC travaille actuellement à l'établissement de la structure du projet qui comprendra un groupe de travail, un secrétariat du projet et un groupe de référence.

Le Bureau national de vérification de la Suède dirige le groupe de travail, dont les autres membres sont les ISC de l'Autriche, du Canada, du Cameroun, des États-Unis, de la Namibie, de la Norvège et du Royaume-Uni. Le Groupe de travail doit produire des propositions de lignes directrices au nom de la CNC.

Le groupe de référence sera composé de 25 à 30 spécialistes des organisations membres de l'INTOSAI qui mettront à profit leur expertise professionnelle et défendront le point de vue du secteur public au sein des groupes de travail de l'IFAC. La CNC communiquera avec les membres de l'INTOSAI au cours de l'année pour les inviter à proposer des spécialistes qui pourront participer à ces travaux.

Pour appuyer le groupe de travail, son président a nommé un directeur de projet – M^{me} Karin Holmerin, expert-comptable, et directrice de la vérification du Bureau national de vérification de la Suède, qui, avec d'autres membres du personnel assure le secrétariat du projet. Le secrétariat travaille au nom du président du groupe de travail et est chargé des aspects pratiques de la coordination et de la préparation des travaux du groupe de travail et du groupe de référence.

Travaux futurs

L'IFAC examine les ISA et en rédige de nouvelles selon les besoins. Les exposés-sondages sont publiés sur le site Web de l'IFAC : <http://www.ifac.org>.

Selon le plan de travail actuel de l'IFAC, le groupe de travail de la CNC établira ses priorités et décidera à quels groupes de travail de l'IFAC il participera.

La CNC espère soumettre les premières lignes directrices à l'approbation du Comité directeur en octobre 2003 et demandera à l'INCOSAI d'adopter ces lignes directrices en 2004.



Nouvelles de l'IDI

Dans les nouvelles de l'IDI, vous trouvez de l'information sur les travaux et les programmes de l'IDI. Pour en savoir plus long sur l'IDI et pour vous tenir au courant entre les numéros de la *Revue*, veuillez consulter le site Web de l'IDI à l'adresse : <http://www.idi.no>.

Ce mois-ci, les nouvelles de l'IDI sont consacrées à l'objectif 3 du Plan stratégique de l'IDI : « coopérer avec les commissions permanentes et les groupes de travail de l'INTOSAI ».

Aperçu

Les groupes de travail et les commissions permanentes de l'INTOSAI sont chargés de certains extraits importants sur des questions stratégiques clés qui intéressent les ISC du monde entier. Mais la tâche de transformer ces extraits en pratiques et en techniques de contrôle efficaces n'est pas toujours évidente. L'IDI a reçu des pays en développement et des pays émergents le mandat de travailler avec les commissions permanentes et les groupes de travail pour répondre à ce besoin en offrant une formation efficace. Quelle voie adoptera l'IDI à cet égard? Poursuivez votre lecture.

Vérification environnementale

Le groupe de travail avec lequel nous avons collaboré le plus étroitement jusqu'à maintenant est le Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) de l'INTOSAI. Le GTVE et l'IDI ont commencé à discuter des grandes lignes d'un plan de coopération en juillet 2002. Une réunion sur le programme de formation a eu lieu à Oslo, en novembre 2002. Elle rassemblait des membres expérimentés du Groupe de travail (Afrique du Sud, Canada, Chine, Costa Rica, États-Unis, Jordanie, Norvège, Pakistan et Royaume-Uni) avec l'IDI et un spécialiste de la formation de l'IDI de l'Inde.

Cette réunion avait pour but d'en arriver à une entente sur le programme de formation de base sur la vérification environnementale. Les résultats de la réunion et les modalités envisagées seront soumis au Groupe de travail lors de sa réunion annuelle au Costa Rica, en janvier 2003. Lorsque le programme sera approuvé, on prévoit qu'un séminaire sur la vérification environnementale sera donné à l'équipe de formateurs proposés (tirés du bassin de spécialistes de la formation de l'ASOSAI, de l'AFROSAI et de la SPASAI), qui sera suivi d'une réunion de conception pour finaliser le contenu et la méthode du cours. La proposition actuelle comprend la prestation d'un cours pilote, en 2003, dans la région de l'ASOSAI. L'IDI participerait alors à la traduction du matériel de cours en arabe, en français et en espagnol et à l'adaptation du contenu de sorte que le cours puisse être donné dans d'autres régions.

Dettes publiques

La coopération avec la Commission de la dette publique (CDP), présidée par l'ISC du Mexique, suit une approche différente. À la suite d'une réunion de planification avec la CDP et la Commission de formation régionale de l'OLACEFS, à Ottawa, au Canada, en décembre 2002, la stratégie adoptée consiste à établir et à offrir un programme d'établissement de la capacité de cinq semaines sur le contrôle de la dette publique à l'intention des formateurs de la région de l'OLACEFS. Vingt-quatre participants de 12 ISC y participeront. À la suite de ce programme, les participants choisis concevront et offriront un atelier régional sur le contrôle de la dette publique de deux semaines à des vérificateurs de toutes les ISC de la région de l'OLACEFS. Après l'amélioration du cours, celui-ci sera mis sur cédérom et l'IDI facilitera la traduction et la diffusion du cédérom aux autres régions.

Contrôle de la privatisation

La privatisation des actifs des gouvernements est un phénomène mondial, auquel les ISC doivent être sensibilisées. L'IDI envisage, avec le Groupe de travail pour le contrôle de la privatisation, qui est présidé par le National Audit Office du R.-U., un moyen de diffuser ses directives qui ont été bien accueillies.

L'ASOSAI a récemment offert un atelier combiné de conception de cours et de techniques de formation à Bangkok, en Thaïlande, qui a doté la région de 32 nouveaux spécialistes de la formation. De plus, l'ASOSAI a décidé d'élaborer un cours sur le contrôle de la privatisation dans le cadre de cet atelier. L'IDI et le Groupe de travail prêteront un spécialiste du domaine qui aidera à l'élaboration du cours, qui sera finalisé et offert dans la région en 2003. Le Groupe de travail et l'IDI examineront ensuite le cours et décideront de la suite à donner, ce qui pourra être la traduction et la diffusion du cours ou encore la poursuite des travaux pour élaborer un cours pouvant être offert à l'échelle internationale.

Contrôle des technologies de l'information

La Commission pour le contrôle informatique (CCI) de l'INTOSAI joue évidemment un rôle très actif. L'environnement informatique est l'environnement de contrôle qui évolue le plus rapidement et le manque de connaissances à jour peut nuire à l'efficacité des travaux de l'ISC. La coopération entre l'IDI et la Commission pour le contrôle informatique est axée sur un progiciel de cours conçu par la Commission; l'IDI en facilitera la promotion et la diffusion. Un cours d'introduction au contrôle informatique a été élaboré par l'ASOSAI et a été offert pour la première fois à New Delhi, en Inde, en mars 2002. L'IDI a appuyé l'élaboration du progiciel de cours et la diffusion du matériel de cours (sur cédérom).

Lors de sa réunion annuelle de décembre 2002, les membres de la Commission ont convenu que l'IDI veillerait à ce que le cours de l'ASOSAI soit mis à la disposition des ISC sur cédérom.

Pour communiquer avec l'IDI

Si vous souhaitez discuter de l'un des sujets abordés dans les Nouvelles de l'IDI, n'hésitez pas à communiquer avec l'IDI par téléphone au ++47 22 24 13 49 ou par courriel à idi@idi.no.

Formation dans la région de l'OLACEFS

Du 18 au 29 novembre 2002, l'OLACEFS a parrainé un nouveau cours de formation régional sur le contrôle de gestion à La Paz, en Bolivie. Vingt-six participants de sept ISC y ont assisté. C'est le premier cours offert dans le cadre du projet conjoint de formation et d'assistance technique de l'OLACEFS et de l'IDI, de la Banque interaméricaine de développement (BID) et du General Accounting Office des États-Unis. Des spécialistes de la formation de sept pays de l'OLACEFS ont élaboré le cours, avec l'assistance technique de l'IDI et d'un spécialiste en la matière du GAO. Une équipe de spécialistes de la formation régionale de plusieurs pays (Venezuela, Cuba, Costa Rica et les États-Unis) ont donné le cours, qui sera offert une seconde fois en février 2003, au Panama. La BID finance ce projet triennal d'établissement de la capacité.

Événements de l'INTOSAI en 2003

Janvier

11–15 Réunion du Comité directeur du Groupe de travail pour la vérification environnementale

20–22 Réunion du Comité de formation du VII^e EUROSAL, Lisbonne, Portugal

Avril

3–4 Réunion de la Commission des normes de contrôle (Réunion du groupe de travail) Washington, DC

8–12 Consortium international pour la gestion des comptes publics Miami, Floride

28–29 Groupe de travail pour la planification stratégique de l'INTOSAI Washington, DC

Juillet

Octobre

13–16 51^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI Budapest, Hongrie

15 II^e réunion du Groupe de travail sur le contrôle informatique de l'EUROSAL Berne, Suisse

Février

Mai

26–28 3^e événement de formation de l'EUROSAL à Prague, République tchèque

Août

11–14 VI^e CAROSAL Hamilton, Bermudes

Novembre

Mars

3 Séminaire de formation de l'ONU/INTOSAI sur le contrôle de l'éducation Vienne, Autriche 3 mars–4 avril

Juin

5–6 Conférence de l'EUROSAL, Copenhague, Danemark

Septembre

XXVII^e réunion du Comité directeur de l'EUROSAL Italie Septembre–octobre (Date à déterminer)

Décembre

N.D.L.R. : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres de l'INTOSAI à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette section régulière de la Revue les événements intéressants l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation offerts et autres réunions professionnels des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe de travail régional.